



Anciens Combattants
Canada

Veterans Affairs
Canada

Anciens Combattants Canada

Faits et Chiffres

Édition de décembre 2020

 **Veillez lire l'avertissement important à l'intérieur de la couverture.**

This book is available in English.

Avertissement

Les prévisions ministérielles sur les clients et les dépenses sont utilisées pour appuyer les demandes budgétaires officielles afin de modifier les niveaux de financement annuels et les autorisations de dépenser concernant les programmes et les services offerts aux vétérans ainsi que pour effectuer le suivi de la participation réelle des clients et du véritable usage des programmes, tant au chapitre du nombre de clients que des dollars dépensés. Les prévisions sont mises à jour tous les ans, tandis que le suivi des dépenses est effectué tous les trimestres dans la mesure du possible.

Ces chiffres ne concordent pas précisément avec les autres rapports financiers publiés ci-dessous, en raison du moment de la diffusion de l'information, du niveau de compte rendu détaillé dans l'ensemble des programmes et de l'accent mis uniquement sur les dépenses des programmes. Le budget de fonctionnement ordinaire et les dépenses du Ministère ne font pas partie des dépenses de programme. En outre, les prévisions peuvent ne pas correspondre aux montants budgétaires approuvés par le Ministère. Si c'est le cas, des rajustements du financement peuvent être demandés lors des cycles de préparation du Budget principal des dépenses pour assurer un financement approprié afin que tous les vétérans reçoivent les avantages et les services auxquels ils ont droit.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le plan des dépenses et les dépenses réelles du Ministère en cliquant sur les liens ci-dessous :

1. Le [Plan ministériel \(PM\)](#) (autrefois appelé le Rapport sur les plans et les priorités) présente les priorités ministérielles, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les besoins connexes en ressources pour une période de trois ans, à compter de l'année indiquée dans le titre du rapport.
2. Le [Rapport sur les résultats ministériels \(RRM\)](#) (autrefois appelé Rapport ministériel sur les résultats) est un compte rendu du rendement réel obtenu par le Ministère au cours du plus récent exercice terminé, au regard des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son plan ministériel. Le RRM informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations gouvernementales pour les Canadiens.
3. Le [Rapport financier trimestriel \(RFT\)](#) pour les ministères et organismes est composé de tableaux financiers comparant les dépenses prévues et les dépenses réelles, tant pour le trimestre que pour la période écoulée depuis le début de l'exercice, et fournissant de l'information comparative pour l'exercice précédent. Chaque rapport comprend les autorisations de dépenser accordées dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses, ainsi que tout virement d'affectation approuvé par le Conseil du Trésor qui est devenu disponible pour utilisation par l'institution à la fin du trimestre.
4. Les [Comptes publics du Canada](#) constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général. Ils couvrent les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice.

	Page
Sommaire des faits et des chiffres.....	5
Sommaire des bénéficiaires des programmes.....	5
Sommaire des dépenses de programmes.....	6
Analyse des faits et chiffres d'ACC.....	7
Nouveaux programmes d'ACC.....	8
CHAPITRE 1 : Données démographiques.....	12
1.1 Nombre estimatif de vétérans par province.....	12
1.2 Nombre estimatif de vétérans par âge moyen.....	12
1.3 Vétérans et survivants servis par le Ministère (uniques).....	13
1.4 Nombre total de vétérans selon le sexe, le type de service et l'âge.....	13
1.5 Nombre de vétérans servis par le Ministère par bureau de secteur.....	14
CHAPITRE 2 : Dépenses ministérielles.....	15
2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement.....	15
2.2 Budget ministériel.....	16
CHAPITRE 3 : Aperçu des dépenses de programme.....	17
3.1 Dépenses de programme - chiffres réels.....	17
3.2 Dépenses de programme - prévisions.....	18
CHAPITRE 4 : Prestations d'invalidité	19
4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité.....	19
4.2 Bénéficiaires d'une pension d'invalidité.....	19
4.3 Dépenses liées aux pensions d'invalidité.....	19
4.4 Bénéficiaires des indemnités d'invalidité.....	20
4.5 Dépenses liées aux indemnités d'invalidité.....	20
4.6 Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité — bénéficiaires à double admissibilité.....	20
4.7 Bénéficiaires par catégorie d'invalidité.....	21
4.8 Affections les plus fréquentes.....	22
4.9 Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées.....	22
4.10 Prestations d'invalidité (première demande) – Décisions et taux d'approbation.....	23
4.11 Bénéficiaires de l'indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l'indemnité.....	23
CHAPITRE 5 : Programmes de soins de santé.....	24
5.1 Bénéficiaires des avantages médicaux.....	24
5.2 Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés.....	25
5.3 Bénéficiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).....	26
5.4 Dépenses liées au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).....	27
5.5 Soins de longue durée (SLD) — Bénéficiaires et dépenses	28
5.6 Programme de réadaptation : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au programme.....	29
5.7 Bénéficiaires de l'Allocation pour relève d'un aidant familial et dépenses liées à l'allocation.....	29

	Page
CHAPITRE 6 : Avantages financiers.....	30
6.1 Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation.....	30
6.2 Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses liées.....	31
6.3 Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et les dépenses liée à la prestation.....	32
6.4 Bénéficiaires de l'allocation de sécurité du revenu de retraite et les dépenses liées à l'allocation.....	32
6.5 Bénéficiaires de l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes et les dépenses liées à la l'allocation.....	31
6.6 Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants.....	33
6.7 Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants.....	33
CHAPITRE 7 : Services de transition de carrière.....	34
7.1 Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses.....	34
CHAPITRE 8 : Santé mentale.....	35
8.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité souffrant d'une invalidité psychiatrique.....	35
8.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le sexe	35
8.3 Santé mentale - faits en bref.....	35
CHAPITRE 9 : Vétérans d'Afghanistan.....	36
9.1 Membres déployés en Afghanistan (uniques).....	36
9.2 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des avantages d'ACC.....	36
9.3 Vétérans d'Afghanistan par âge.....	36
9.4 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité par catégorie d'invalidité.....	37
9.5 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité – Troubles de santé mentale.....	37
9.6 Vétérans d'Afghanistan – faits en bref.....	37
CHAPITRE 10 : Prestation de service.....	38
10.1 Vétérans en gestion de cas.....	38
10.2 Résultats de téléphonie - Réseau national des centres d'appels (RNCA) et Medavie.....	38
10.3 Utilisateurs de Mon dossier à ACC.....	39
10.4 Usage de Mon dossier à ACC (ouvertures de session).....	39
CHAPITRE 11 : Appels – Pensions et prestations d'invalidité.....	40
11.1 Nombre total de cas réglés par le Bureau de services juridiques des pensions.....	40
CHAPITRE 12 : Ressources humaines.....	41
12.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique].....	41

Sommaire des faits et des chiffres

Édition de décembre 2020

Sommaire des bénéficiaires des programmes

Programme	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévisions 2020-2021	% de variation prévus ¹
Programmes traditionnels					
Pensions d'invalidité	108 877	101 451	92 881	87 500	-5,8 %
Avantages médicaux ²	78 752	78 689	78 220	84 800	8,4 %
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)	88 286	85 826	83 855	86 700	3,4 %
Allocations aux anciens combattants	1 895	1 650	1 391	1 220	-12,3 %
Programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants					
Indemnités d'invalidité ³	69 694	76 829	s.o. ³	120	s.o. ³
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC)	13 233	13 749	14 199	14 410	1,5 %
Perte de revenus	14 870	17 534	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)	7 801	12 805	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	78	86	95	115	21,1 %
Prestation de retraite supplémentaire ^{4,5}	79	151	10,333	300	-97,1 %
Subvention/services de transition de carrière	741	s.o. ⁶	s.o. ⁶	s.o. ⁶	s.o. ⁶
Allocation de sécurité du revenu de retraite	124	183	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴
Indemnité pour blessure grave	16	9	11	21	90,9 %
Allocation pour relève d'un aidant familial	363	s.o. ⁷	s.o. ⁷	s.o. ⁷	s.o. ⁷
Allocation de reconnaissance pour aidants	s.o.	661	756	880	16,4 %
Allocation pour études et formation (AEF)	s.o.	1 072	1 700	2 230	31,2 %
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille ⁸	s.o.	21	32	s.o. ⁹	s.o. ⁹
Fonds d'urgence pour les vétérans	s.o.	686	865	s.o. ¹⁰	s.o. ¹⁰
Indemnité pour douleur et souffrance	s.o.	s.o.	82 367	93 300	13,3 %
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	s.o.	s.o.	14 223	18 260	28,4 %
Prestation de remplacement du revenu	s.o.	s.o.	21 729	24 240	11,6 %

Nota : Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2018 : Allocation pour études et formation; Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille; Allocation de reconnaissance pour aidants; Fonds d'urgence pour les vétérans. Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2019 : Indemnité pour douleur et souffrance; Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance; Prestation de remplacement du revenu.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Calcul de pourcentage de variation prévu : Le chiffre de 2019-2020 est soustrait du chiffre prévu pour 2020-2021, divisé par le chiffre de 2019-2020.

² Inclus dans Autres services de santé achetés (ASSA).

³ Le 1^{er} avril 2019, l'indemnité d'invalidité sera remplacée par l'indemnité pour douleur et souffrance.

⁴ Le 1^{er} avril 2019, l'allocation pour perte de revenus, l'allocation pour incidence sur la carrière/le supplément à l'AIC, les prestations de la sécurité de revenu de retraite et les prestations de retraite supplémentaires ont été regroupés dans la nouvelle prestation de remplacement du revenu.

⁵ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) ont reçu ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

⁶ La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1^{er} avril 2018. Les bénéficiaires et les dépenses sont déclarés sous Réadaptation et Services de soutien aux vétérans de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC) depuis l'exercice 2018-2019.

⁷ L'allocation pour relève d'un aidant familial a été remplacée par Allocation de reconnaissance pour aidant le 1^{er} avril 2018.

⁸ Les bénéficiaires sont des organismes dont le financement a été approuvé en date du 31 mars 2019 ou en fin de trimestre.

⁹ Il n'est pas possible d'estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme puisque le nombre d'organismes qui bénéficieront du soutien (qui ont présenté une demande et obtiennent une subvention ou une contribution) peut varier considérablement.

¹⁰ Les fonds du programme dépendent des demandes de fonds d'urgence présentées par les vétérans et leur famille, et les montants versés peuvent varier. On ne peut estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme.

Sommaire des faits et des chiffres

Édition de décembre 2020

Sommaire des dépenses de programmes

Programme (en millions de dollars)	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Prévisions 2020-2021 ¹	% de variation prévus ^{2,3}
Programmes traditionnels					
Pensions d'invalidité ⁴	1 261,2 \$	1 215,9 \$	1 227,0 \$	1 235,7 \$	0,7 %
Autres services de santé achetés (incl. Avantages médicaux)	583,3 \$	621,6 \$	630,2 \$	729,9 \$	15,8 %
Programme pour l'autonomie des anciens combattants	344,6 \$	342,2 \$	339,2 \$	350,4 \$	3,3 %
Allocations aux anciens combattants	6,1 \$	5,7 \$	4,6 \$	4,1 \$	-11,6 %
Programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants					
Indemnités d'invalidité ⁵	1 621,4 \$	1 323,7 \$	115,6 \$	3,9 \$	-96,6 %
Réadaptation et service de soutien de la NCAC	43,6 \$	53,2 \$	62,1 \$	83,7 \$	34,7 %
Perte de revenus ^{6,7}	420,1 \$	527,7 \$	13,9 \$	7,0 \$	-49,6 %
Allocation pour incidence sur la carrière ⁷	123,1 \$	189,0 \$	s.o.	0,2 \$	s.o. ⁵
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	1,5 \$	1,5 \$	1,9 \$	2,3 \$	20,4 %
Prestation de retraite supplémentaire ^{6,8}	0,3 \$	0,6 \$	40,6 \$	3,2 \$	-92,2 %
Subvention/services de transition de carrière ⁹	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	s.o. ⁹	s.o. ⁹
Allocation de sécurité du revenu de retraite ⁷	0,9 \$	1,6 \$	0,1 \$	0,1 \$	73,6 %
Indemnité pour blessure grave	1,2 \$	0,7 \$	0,8 \$	1,7 \$	107,0 %
Allocation pour relève d'un aidant familial	2,8 \$	0,3 \$	0,0 \$	s.o. ¹⁰	s.o. ¹⁰
Allocation de reconnaissance pour aidant	s.o.	6,6 \$	9,5 \$	11,7 \$	22,7 %
Allocation pour études et formation	s.o.	12,3 \$	20,6 \$	28,0 \$	35,8 %
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	s.o.	3,0 \$	4,8 \$	7,0 \$	45,8 %
Fonds d'urgence pour les vétérans	s.o.	1,2 \$	1,5 \$	1,8 \$	20,3 %
Indemnité pour douleur et souffrance	s.o.	s.o.	917,0 \$	1 357,0 \$	48,0 %
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	s.o.	s.o.	119,1 \$	159,0 \$	33,6 %
Prestation de remplacement du revenu	s.o.	s.o.	777,5 \$	943,7 \$	21,4 %

Nota : Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2018 : Allocation pour études et formation; Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille; Allocation de reconnaissance des aidants naturels; Fonds d'urgence pour les vétérans. Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2019: Indemnité pour douleur et souffrance; Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance; Prestation de remplacement du revenu.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des

² Pourcentages de variation prévus : Le chiffre de 2019-2020 est soustrait du chiffre prévu pour 2020-2021, divisé par le chiffre de 2019-2020.

³ La variation en pourcentage peut être influencée par des chiffres arrondis.

⁴ [La prévision pour 2020-2021 inclut le paiement correctif de la pension d'invalidité. L'indemnisation en cas d'accident d'aviation et la prestation pour bravoure ne sont pas incluses. Pour de plus amples renseignements au sujet de ce paiement, on peut consulter le lien suivant : Paiement correctif de la pension d'invalidité.](#)

⁵ Le 1^{er} avril 2019, l'indemnité d'invalidité sera remplacée par l'indemnité pour douleur et souffrance.

⁶ Le 1^{er} avril 2019, la pension à vie (PV) est entrée en vigueur et l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) ainsi que le Programme de prestation de retraite supplémentaire et l'allocation pour perte de revenus sont devenus trois des six avantages financiers intégrés à la prestation de remplacement du revenu offerts dans le cadre du Programme de soutien du revenu.

⁷ Les dépenses sont prévues pour tenir compte des demandes en suspens qui ont été présentées avant le 1er avril 2019 par les clients et des nouveaux calculs ou rajustements effectués pour les clients qui étaient inscrits au programme avant le 1er avril 2019.

⁸ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) ont reçu ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

⁹ Certaines dépenses sont trop faibles pour arrondir aux millions. Les chiffres réels se trouvent au tableau 7.1.

¹⁰ La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1er avril 2018. Les bénéficiaires et les dépenses sont déclarés sous Réadaptation et Services de soutien aux vétérans de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC) depuis l'exercice 2018-2019.

¹¹ L'allocation pour relève d'un aidant familial a été remplacée par Allocation de reconnaissance pour aidant le 1^{er} avril 2018.

Analyse des faits et chiffres d'ACC

En date du 31 mars 2020, ACC a estimé que la population totale des vétérans était de 629 300, soit 32 100 anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 597 200 vétérans des Forces armées canadiennes (FAC). Une diminution du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et de vétérans des FAC est prévue au cours des cinq prochaines années.

Les vétérans servis par ACC représentent environ 19 % de la population de vétérans au Canada. En date du 31 mars 2020, ACC a servi 12 375 (39 %) anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 106 744 (17 %) vétérans des FAC. De plus, ACC a accordé des avantages à 37 828 survivants d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 14 848 survivants de vétérans des FAC et il gère les avantages de 15 306 membres et anciens membres de la GRC et de leurs survivants.

Le budget d'ACC fluctue chaque année en raison de la nature axée sur la demande de ses programmes, qui sont fondés sur les besoins et les droits des vétérans. En d'autres termes, un vétéran qui a droit à une prestation reçoit cette prestation, que 10 ou 10 000 vétérans se manifestent.

Au total, le nombre de clients d'ACC (vétérans et survivants) a augmenté de 0,5 % en 2019-2020. Nous prévoyons que l'augmentation du nombre de vétérans et de survivants des FAC et de la GRC dépassera un peu la baisse du nombre de vétérans ayant servi en temps de guerre et de leurs survivants, ce qui donnera une hausse moyenne de 1,0 % du total des clients d'ACC au cours des cinq prochaines années.

Pension à vie

Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1^{er} avril 2019. La pension à vie comprend trois nouveaux avantages : indemnité pour douleur et souffrance, indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et prestation de remplacement du revenu. L'ensemble d'avantages de la pension à vie vise à atteindre les objectifs suivants :

- offrir une reconnaissance, un soutien du revenu et une meilleure stabilité globale aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui sont aux prises avec une invalidité découlant d'une blessure ou maladie liée au service;
- offrir un ensemble complet d'avantages qui réintroduit des versements mensuels à vie pour douleur et souffrance et mettre en œuvre un nouvel avantage versé en guise de reconnaissance et regrouper six des sept avantages financiers existants liés au revenu;
- donner suite aux préoccupations soulevées par les communautés de militaires et de vétérans et les familles en habilitant les vétérans et les membres des FAC aux prises avec une invalidité causée par une blessure ou maladie liée au service à choisir le mode d'indemnisation qui leur convient le mieux de même qu'à leur famille.

Les prévisions d'ACC pour 2020-2021 sont légèrement plus élevées que les dépenses réelles enregistrées en 2019-2020. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du nombre de demandes d'avantages et de services, plus particulièrement en ce qui concerne la gamme de programmes de pension à vie. De plus, selon les prévisions, un plus grand nombre de vétérans choisiront de recevoir l'indemnité pour douleur et souffrance sous forme de paiement forfaitaire.

Automatisation des faits et chiffres d'ACC

Le livre Faits et chiffres d'ACC sera converti en tableau de bord automatisé en 2021. Il contiendra des données automatisées sur les clients qui seront mises à jour tous les mois. Il fournira également des statistiques sur les clients pour chacun des programmes, ainsi qu'une ventilation des données selon la région géographique, la province, l'âge, le type de service, le sexe, le type de client et le milieu rural/urbain. Enfin, il fournira des liens vers les éléments suivants :

[Outil d'estimation des temps d'attente](#)

[Plan ministériel](#)

[Budget principal des](#)

[Normes de service](#)

[Infobase du GC](#)

Nouveaux programmes d'ACC : 2018-2019

Services de transition de carrière (STC)

Le programme de services de transition de carrière appuie la transition à la vie après le service des membres admissibles, les militaires qui sont libérés, les vétérans, les époux ou conjoints de fait survivants, en offrant des services grâce auxquels ces personnes peuvent acquérir les connaissances, les compétences et les plans nécessaires pour trouver un emploi civil convenable. Les services sont fournis aux clients directement par l'entremise d'un fournisseur national de services.

Services de transition de carrière (STC) : demandes approuvées et dépenses

Demandes de STC approuvées et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2020			Cumul déc. 2020
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Demandes de STC approuvées ^{1,2}	-	1 559	1 236	681
Dépenses totales (en millions de dollars) ³	1,7 \$	1,6 \$	1,8 \$	1,5 \$

Dépenses liées aux STC	Prévisions ⁴				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Dépenses totales (en millions de dollars) ³	2,7 \$	2,8 \$	3,0 \$	3,3 \$	3,5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Ce chiffre représente les clients qui ont reçu une décision favorable en matière d'admissibilité. Il se peut toutefois qu'ils n'aient pas de plan actif auprès du fournisseur de services national. Il n'existe pas encore de données complètes pour ce programme, car ce dernier a nécessité le lancement d'un nouveau système de gestion de cas et parce ce que les ensembles de données et de rapports sont toujours en voie d'élaboration.

² La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1^{er} avril 2018. Les données historiques ne sont pas actuellement disponibles pour les chiffres des demandes de 2017-2018.

³ La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1^{er} avril 2018. Les dépenses sont déclarées sous Réadaptation et SSV (Services de soutien aux vétérans) depuis 2018-2019. Nous prévoyons qu'un certain nombre de personnes ayant présenté une demande avant le 1^{er} avril 2018 seront bénéficiaires de Services de transition de carrière (subvention) en 2018-2019.

⁴ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Allocation pour études et formation (AEF)

L'Allocation pour études et formation pour les vétérans offre des fonds à des participants admissibles afin qu'ils puissent poursuivre leurs études et de la formation pour les appuyer vers une transition réussie de la vie militaire à la vie après le service militaire, les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'études et d'emploi après leur libération et mieux les préparer pour qu'ils soient plus compétitifs au sein de la population active civile.

Allocation pour études et formation (AEF) : Bénéficiaires¹ et dépenses liées au programme

Bénéficiaires de l'Allocation pour études et formation et dépenses liées au programme	Chiffres réels en date du 31 mars 2020			Cumul déc. 2020
	2017-2018 ²	2018-2019	2019-2020	
Vétérans	-	1 072	1 700	1 619
Dépenses totales (en millions de dollars)	-	12,3 \$	20,6 \$	16,8 \$

Bénéficiaires de l'Allocation pour études et formation et dépenses liées au programme	Prévisions ³				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Vétérans	2 230	2 230	1 950	2 210	2 560
Dépenses totales (en millions de dollars)	28,0 \$	28,8 \$	25,4 \$	29,4 \$	34,7 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ On entend par bénéficiaires les personnes dont le plan d'AEF est approuvé et dont la preuve d'inscription a été reçue.

² Il n'y a pas de bénéficiaires de l'AEF pour 2017-2018 comme cette allocation est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018.

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Nouveaux programmes d'ACC : 2018-2019.../suite

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille donne des fonds aux organismes qui effectuent des recherches et/ou élaborent ou mettent en œuvre des programmes novateurs qui améliorent la qualité de vie de nos vétérans et de leur famille.

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille : Bénéficiaires¹ et dépenses

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2020			Cumul déc. 2020
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Bénéficiaires (les organisations) ²	-	21	32	22
Dépenses totales (en millions de dollars)	-	3,0 \$	4,8 \$	2,2 \$

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille Dépenses	Prévisions ^{3,4}				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Dépenses totales (en millions de dollars)	7,0 \$	8,0 \$	8,0 \$	8,0 \$	3,0 \$

Source : Politiques stratégiques et Commémoration

¹ Les bénéficiaires désignent les personnes qui ont reçu un paiement au cours de l'exercice.

² Il n'y a pas de bénéficiaires pour 2017-2018 comme le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille est entré en vigueur le 1er avril 2018.

³ On ne peut pas estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme puisque le nombre d'organismes qui ont présenté une demande à la suite de laquelle ils bénéficieront de financement ou d'une contribution peut grandement varier.

⁴ Les prévisions de 2020-2021 sont tirées du Plan ministériel 2021-2022. Les prévisions pour 2021-2022 et les exercices suivants sont tirées de la MJANR 2021-2022.

Fonds d'urgence pour les vétérans

Le Fonds d'urgence pour les vétérans offre un soutien financier en vue d'aider les vétérans et leur famille en temps de crise et lorsqu'ils font face à des situations financières urgentes qui menacent leur santé et leur bien-être. Sans y être restreintes, les urgences financières pourraient inclure la nourriture, les vêtements, l'abri, les soins médicaux et les dépenses nécessaires pour assurer la sécurité et le logement.

Fonds d'urgence pour les vétérans : Bénéficiaires^{1,2} et dépenses

Fonds d'urgence pour les vétérans Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2020			Cumul déc. 2020
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Bénéficiaires ³	-	686	865	492
Dépenses (en millions de dollars)		1,2 \$	1,5 \$	1,1 \$

Fonds d'urgence pour les vétérans Dépenses	Prévisions ⁴				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Dépenses (en millions de dollars)	1,8 \$	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires désignent ceux qui ont un statut « admissible » en date du 31 mars ou à la fin de trimestre.

² Les fonds du programme dépendent des demandes de fonds d'urgence présentées par les vétérans et leur famille, et les montants versés peuvent varier. On ne peut estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme.

³ Il n'y a pas eu de bénéficiaires du Fonds d'urgence pour les vétérans en 2017-2018, puisque le Fonds n'a vu le jour que le 1^{er} avril 2018.

⁴ Les prévisions de 2020-2021 sont tirées du Plan ministériel 2021-2022. Les prévisions pour 2021-2022 et les exercices suivants sont tirées de la MJANR 2021-2022.

Allocation de reconnaissance pour aidant

Allocation de reconnaissance pour aidant reconnaît formellement la contribution des aidants naturels à la santé et au bien-être des vétérans gravement blessés qui ont besoin de soins et de supervision continus en raison de leurs problèmes de santé physique et/ou mentale liés au service. Cette allocation est versée directement aux aidants naturels des vétérans.

Allocation de reconnaissance des aidants naturels : Bénéficiaires et dépenses¹

Allocation de reconnaissance pour aidant Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2020			Cumul déc. 2020
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Bénéficiaires ³	-	661	756	815
Dépenses totales (en millions de \$)		6,6 \$	9,5 \$	7,8 \$

Allocation de reconnaissance pour aidant Bénéficiaires et dépenses	Prévisions ⁴				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Bénéficiaires	880	1 040	1 230	1 460	1 730
Dépenses totales (en millions de \$)	11,7 \$	14,1 \$	17,0 \$	20,6 \$	24,8 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ L'allocation de reconnaissance pour aidant remplace l'allocation pour relève d'un aidant familial depuis le 1^{er} avril 2018.

² Les bénéficiaires désignent les personnes qui ont reçu un paiement au cours de l'exercice.

³ Il n'y a pas de bénéficiaires de l'ARA pour 2017-2018 comme l'allocation de reconnaissance pour aidant est entrée en vigueur le 1er avril 2018.

⁴ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Nouveaux programmes d'ACC : 2019-2020

Pension à vie (PV)

Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1^{er} avril 2019. La pension à vie comprend trois nouveaux avantages : indemnité pour douleur et souffrance, indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et prestation de remplacement du revenu. L'ensemble d'avantages de la pension à vie vise à atteindre les objectifs suivants :

- offrir une reconnaissance, un soutien du revenu et une meilleure stabilité globale aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui sont aux prises avec une invalidité découlant d'une blessure ou maladie liée au service;
- offrir un ensemble complet d'avantages qui réintroduit des versements mensuels à vie pour douleur et souffrance; mettre en œuvre un nouvel avantage versé en guise de reconnaissance et regrouper six des sept avantages financiers existants liés au revenu;
- donner suite aux préoccupations soulevées par les communautés de militaires et de vétérans et les familles en habilitant les vétérans et les membres des FAC aux prises avec une invalidité causée par une blessure ou maladie liée au service à choisir le mode d'indemnisation qui leur convient le mieux de même qu'à leur famille.

Indemnité pour douleur et souffrance : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au programme

Indemnité pour douleur et souffrance et Indemnité de décès Bénéficiaires	Chiffres réels en date du 31 mars 2020			Cumul déc. 2020
	2017-2018 ¹	2018-2019 ¹	2019-2020	
Vétérans	-	-	79,771	84 824
Survivants	-	-	2,009	2 789
Sous-total			81,780	87 613
Indemnité de décès	-	-	587	710
Total des bénéficiaires			82,367	88 323

Dépenses liées à l'Indemnité pour douleur et souffrance et à l'Indemnité de décès (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2020			Cumul déc. 2020
	2017-2018 ¹	2018-2019 ¹	2019-2020	
Indemnité pour douleur et souffrance	-	-	904,5 \$	801,1 \$
Indemnité de décès ²	-	-	12,4 \$	s.o.
Total des dépenses³			917,0 \$	801,1 \$

Indemnité pour douleur et souffrance et Indemnité de décès Bénéficiaires	Prévisions ⁴				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Vétérans	88 200	100 900	106 300	111 400	116 300
Survivants	4 400	4 700	5 000	5 200	5 500
Sous-total	92 600	105 600	111 300	116 600	121 800
Indemnité de décès	700	800	900	1 000	1 100
Total des bénéficiaires	93 300	106 400	112 200	117 600	122 900

Dépenses liées à l'Indemnité pour douleur et souffrance et à l'Indemnité de décès (en millions de dollars)	Prévisions ⁴				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Indemnité pour douleur et souffrance	1 337,7 \$	2 118,2 \$	1 137,9 \$	1 187,0 \$	1 236,1 \$
Indemnité de décès	19,3 \$	30,9 \$	15,1 \$	15,5 \$	15,8 \$
Total des dépenses¹	1 357,0 \$	2 149,2 \$	1 153,0 \$	1 202,4 \$	1 251,9 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Il n'y a eu aucun bénéficiaire de l'indemnité pour douleur et souffrance ni aucune dépense liée à ce programme en 2017-2018 et en 2018-2019, étant donné que l'IDS est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019.

² Les données relatives aux indemnités de décès sont déclarées à la fin de l'exercice.

³ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

⁴ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Nouveaux programmes d'ACC : 2019-2020

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au programme

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	Chiffres réels en date du 31 mars 2020			Cumul déc. 2020
	2017-2018 ¹	2018-2019 ¹	2019-2020	
Bénéficiaires (vétérans)	-	-	14 223	17 735
Dépenses (en millions de dollars)	-	-	119,1 \$	113,7 \$

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	Prévisions ²				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Bénéficiaires (vétérans)	18 260	22 330	25 410	28 270	31 360
Dépenses (en millions de dollars)	159,0 \$	178,0 \$	192,2 \$	211,7 \$	233,5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Il n'y a eu aucun bénéficiaire de l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance en 2017-2018 et en 2018-2019, étant donné que l'ISDS est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Prestation de remplacement du revenu : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au programme

Prestation de remplacement du revenu	Chiffres réels en date du 31 mars 2020			Cumul déc. 2020
	2017-2018 ¹	2018-2019 ¹	2019-2020	
Bénéficiaires < 65 ans				
Vétérans			20,247	22,063
Survivants/Orphelins			578	572
Bénéficiaires > 65 ans				
Vétérans			623	883
Survivants	-	-	21	18
Montant protégé du supplément à l'allocation pour incidence sur la carrière (SAIC)²				
Montant protégé du SAIC	-	-	260	215
Total des bénéficiaires	-	-	21,729	23,751
Dépenses (en millions de dollars)	-	-	777,5 \$	634,9 \$

Prestation de remplacement du revenu	Prévisions ³				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Bénéficiaires < 65 ans					
Vétérans	22 400	24 500	26 600	28 800	30 900
Survivants/Orphelins	710	850	990	1 130	1 270
Bénéficiaires > 65 ans					
Vétérans	840	920	1 000	1 100	1 200
Survivants	30	30	40	50	60
Montant protégé du supplément à l'allocation pour incidence sur la carrière (SAIC)²					
Montant protégé du SAIC	260	250	250	240	230
Total des bénéficiaires	24 240	26 550	28 880	31 320	33 660
Dépenses (en millions de dollars)	943,7 \$	1 042,7 \$	1 145,2 \$	1 253,5 \$	1 368,9 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Il n'y a eu aucun bénéficiaire de la prestation de remplacement du revenu en 2017-2018 et en 2018-2019, étant donné que la PRR est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019.

² Comprend les clients bénéficiant du SAIC qui sont passés à la PPR et qui soit ne recevaient pas l'APR/ASRR, soit avaient des déductions d'autres sources de revenus qui font en sorte que la partie restante de la PRR est à 0 \$.

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 1 : Données démographiques

Les tableaux ci-dessous présentent le nombre estimatif de tous les vétérans, y compris ceux qui sont clients d'ACC et ceux qui ne le sont pas.

L'estimation de la population des vétérans ayant servi en temps de guerre est fondée sur le recensement mené par Statistique Canada en 1971 et l'Enquête sur la population active menée par Statistique Canada en 1988; elle est mise à jour chaque année à l'aide des taux de survie tirés des tables de mortalités de Statistique Canada.

L'estimation de la population des vétérans des FAC est fondée sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) menée par Statistique Canada en 2003. Les données sont mises à jour chaque année à l'aide des renseignements sur la libération obtenus du ministère de la Défense nationale et des taux de survie tirés des tables de mortalité de Statistique Canada.

Tableau 1.1 – Nombre estimatif de vétérans par province¹

Province	Anciens combattants (service de guerre) [Seconde Guerre mondiale, guerre de Corée]	Vétérans des Forces armées canadiennes (Force régulière et Première réserve)	Nombre estimatif total de vétérans
Terre-Neuve-et-Labrador	300	15 200	15 500
Île-du-Prince-Édouard	200	3 700	3 900
Nouvelle-Écosse	1 700	38 800	40 500
Nouveau-Brunswick	1 100	28 400	29 500
Québec	2 400	116 200	118 600
Ontario	13 900	214 100	228 000
Manitoba	1 300	18 900	20 200
Saskatchewan	1 000	14 600	15 600
Alberta	2 700	64 700	67 400
Colombie-Britannique	7 000	80 700	87 700
Territoires	0	0	0
Pays étrangers	400	1 900	2 300
Total : Nombre estimatif de la population des vétérans canadiens²	32 100	597 200	629 300

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les estimations de la population de vétérans sont en date du 31 mars 2020.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Tableau 1.2 – Nombre estimatif de vétérans par âge moyen¹

Type de service	Âge moyen	mars 2020
Anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale	95	26 300
Anciens combattants de la guerre de Corée	88	5 900
Nombre estimatif total d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre ²	94	32 100
Forces armées canadiennes – Force régulière	61	317 600
Forces armées canadiennes – Première réserve	56	279 600
Nombre estimatif total de la population de vétérans des Forces armées canadiennes ²	59	597 200
Nombre estimatif total de vétérans canadiens	s.o.	629 300

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les estimations de la population de vétérans sont en date du 31 mars 2020.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Anciens Combattants Canada

Depuis novembre 2010, le Ministère sert plus de vétérans des Forces armées canadiennes de l'ère moderne que d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre.

Tableau 1.3 Vétérans et survivants servis par le Ministère (uniques)

Vétérans et survivants uniques par type	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Âge moyen (en date du 31 mars 2020)	Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020		
Service de guerre	29 740	25 016	20 273	15 644	12 375	94	9 590
Forces armées canadiennes (FAC)	88 301	93 123	97 231	101 049	106 744	60	109 412
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	11 743	12 482	13 169	13 136	14 081	60	14 690
Sous-total : Vétérans	129 784	130 621	130 673	129 829	133 200	63	133 692
Service de guerre	55 371	51 471	47 375	43 184	37 828	89	35 049
FAC	9 257	9 560	9 847	11 928	14 848	68	14 907
GRC	877	945	1 032	1 139	1 225	74	1 291
Sous-total : Survivants	65 505	61 976	58 254	56 251	53 901	83	51 247
Total : Vétérans et survivants d'ACC	195 289	192 597	188 927	186 080	187 101	69	184 939

Vétérans et survivants uniques par type	Prévisions ¹				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Service de guerre	10 100	8 200	6 300	4 800	3 500
FAC	116 000	131 500	135 900	140 000	143 900
GRC	15 700	18 400	19 400	20 300	21 300
Sous-total : Vétérans	141 800	158 200	161 600	165 100	168 700
Service de guerre	33 900	30 100	26 500	23 100	20 100
FAC	16 100	17 500	19 100	20 800	22 500
GRC	1 300	1 500	1 600	1 800	2 000
Sous-total : Survivants	51 300	49 100	47 300	45 800	44 600
Total : Vétérans et survivants d'ACC²	193 100	207 300	208 900	210 900	213 300

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Tableau 1.4 Nombre total de vétérans selon le sexe, le type de service et l'âge - décembre 2020

Vétérans selon le sexe	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% total
Hommes	8 153	97 537	12 318	118 008	88 %
Femmes	1 437	11 875	2 372	15 684	12 %
Total	9 590	109 412	14 690	133 692	100 %

Vétérans par âge	Total de vétérans - Hommes					Total de vétérans - Femmes				
	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Hommes	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Femmes
29 et moins	0	1 990	43	2 033	2 %	0	379	24	403	0 %
30-39	0	10 355	909	11 264	8 %	0	1 719	334	2 053	2 %
40-49	0	12 976	1 805	14 781	11 %	0	2 790	779	3 569	3 %
50-59	0	23 307	2 454	25 761	19 %	0	4 018	794	4 812	4 %
60-69	0	16 719	3 565	20 284	15 %	0	1 891	378	2 269	2 %
70-79	0	17 600	2 596	20 196	15 %	0	488	57	545	0 %
80-89	1 191	13 542	874	15 607	12 %	22	528	6	556	0 %
90+	6 962	1 048	72	8 082	6 %	1 415	62	0	1 477	1 %
Total	8 153	97 537	12 318	118 008	88 %	1 437	11 875	2 372	15 684	12 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 1.5 – Nombre de vétérans servis par bureau de secteur - décembre 2020

Le tableau ci-dessous présente une répartition des vétérans par bureau de secteur d'ACC et énumère les vétérans ayant des plans d'intervention actifs auprès d'un gestionnaire de cas du Ministère.

Bureau de secteur	Vétérans			Total	Vétérans ayant des plans d'intervention ouverts ¹
	Service de guerre	FAC	GRC		
Halifax	442	13 065	1 100	14 607	1 877
Sydney	66	1 313	117	1 496	155
Nouvelle-Écosse²	508	14 378	1 217	16 103	2 032
Campbellton	65	904	99	1 068	90
Charlottetown	76	1 190	201	1 467	172
Corner Brook	23	608	100	731	170
Oromocto	86	4 300	250	4 636	857
Saint John	223	4 141	465	4 829	398
St. John's	68	1 818	375	2 261	360
Terre-Neuve-et-Labrador, N.-B., Î.-P.-É.	541	12 961	1 490	14 992	2 047
Montréal	421	3 398	342	4 161	510
Québec	147	8 804	121	9 072	1 778
St-Jean-sur-Richelieu	82	2 148	124	2 354	316
Québec	650	14 350	587	15 587	2 604
Gatineau	48	2 243	231	2 522	308
Ottawa	487	8 034	1 075	9 596	1 021
Pembroke	97	3 700	128	3 925	569
Région de la capitale nationale	632	13 977	1 434	16 043	1 898
Kingston	181	4 317	137	4 635	525
Peterborough	250	943	35	1 228	126
Thunder Bay	128	632	16	776	116
Toronto	1 020	2 043	109	3 172	337
Trenton	121	3 088	28	3 237	297
Centre de l'Ontario	1 700	11 023	325	13 048	1 401
Hamilton	389	1 787	90	2 266	219
London	254	1 364	92	1 710	256
North Bay	178	1 715	27	1 920	263
Mississauga	798	4 272	266	5 336	398
Windsor	249	1 470	69	1 788	127
Sud-Ouest de l'Ontario	1 868	10 608	544	13 020	1 263
Brandon	103	1 064	211	1 378	135
Calgary	437	4 090	1 178	5 705	425
Edmonton	337	7 634	1 337	9 308	1 147
Regina	130	757	511	1 398	110
Saskatoon	179	746	355	1 280	120
Winnipeg	296	2 426	461	3 183	325
Prairies	1 482	16 717	4 053	22 252	2 262
Kelowna	178	1 219	724	2 121	111
Penticton	280	1 686	915	2 881	156
Prince George	44	471	305	820	80
Surrey	487	1 963	1 380	3 830	194
Vancouver	398	1 350	598	2 346	235
Victoria	688	7 522	1 052	9 262	827
Colombie-Britannique et le Nord	2 075	14 211	4 974	21 260	1 603
Les opérations de pays étrangers	134	1 177	59	1 370	97
Inconnu/manquant	0	10	7	17	1
Total	9 590	109 412	14 690	133 692	15 208

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

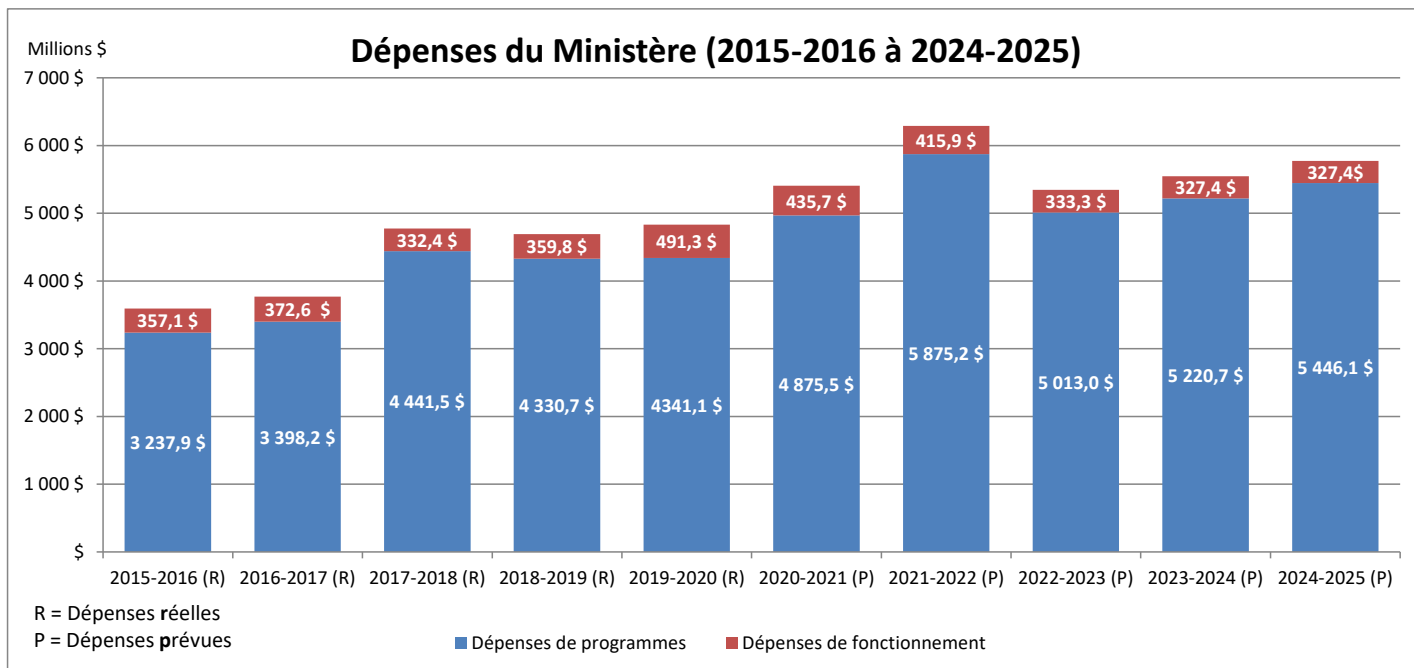
¹ Un plan d'intervention est un ensemble d'interventions ou d'actions organisées et comprenant des listes chronologiques du suivi et de la surveillance prévue, qui répond aux besoins non satisfaits du vétéran et à ses objectifs visés.

² La Nouvelle-Écosse comprend les Services en pays étrangers.

Chapitre 2 : Dépenses ministérielles

Tableau 2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement

L'information ci-dessous présente les dépenses ministérielles (chiffres réels et prévision).



Dépenses (en millions de dollars)	Chiffres réels				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Total pour les programmes ¹	3 237,9 \$	3 398,2 \$	4 441,5 \$	4 330,7 \$	4 341,1 \$
Total pour le fonctionnement ²	357,1 \$	372,6 \$	332,4 \$	359,8 \$	491,3 \$
Total : Dépenses réelles³	3 595,0 \$	3 770,8 \$	4 773,9 \$	4 690,5 \$	4 832,4 \$

Source : Comptes publics du Canada.

Dépenses (en millions de dollars)	Prévisions ⁵				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Total pour les programmes ¹	4 969,4 \$	5 875,2 \$	5 013,1 \$	5 220,7 \$	5 446,1 \$
Total pour le fonctionnement ^{2,4}	435,7 \$	415,9 \$	333,3 \$	327,4 \$	327,4 \$
Total : Dépenses prévues	5 405,1 \$	6 291,1 \$	5 346,3 \$	5 548,1 \$	5 773,5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Comprend les subventions et contributions, Autres services de santé achetés (ASSA) et les services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

² Comprend : traitement et salaires, fonctionnement, Hôpital Sainte-Anne, capsules sur la commémoration, stratégie de sensibilisation du budget de 2017, TOTH et crédit législatif. Les dépenses de fonctionnement ne comprennent pas les services et avantages offerts aux vétérans en vertu du CRÉDIT 1 – Fonctionnement, c.-à-d. les coûts associés aux services de soutien de la NCAC et aux traitements visés par les ASSA. Dès le 1^{er} avril 2016, la responsabilité de l'Hôpital Sainte-Anne a été transférée à la province du Québec.

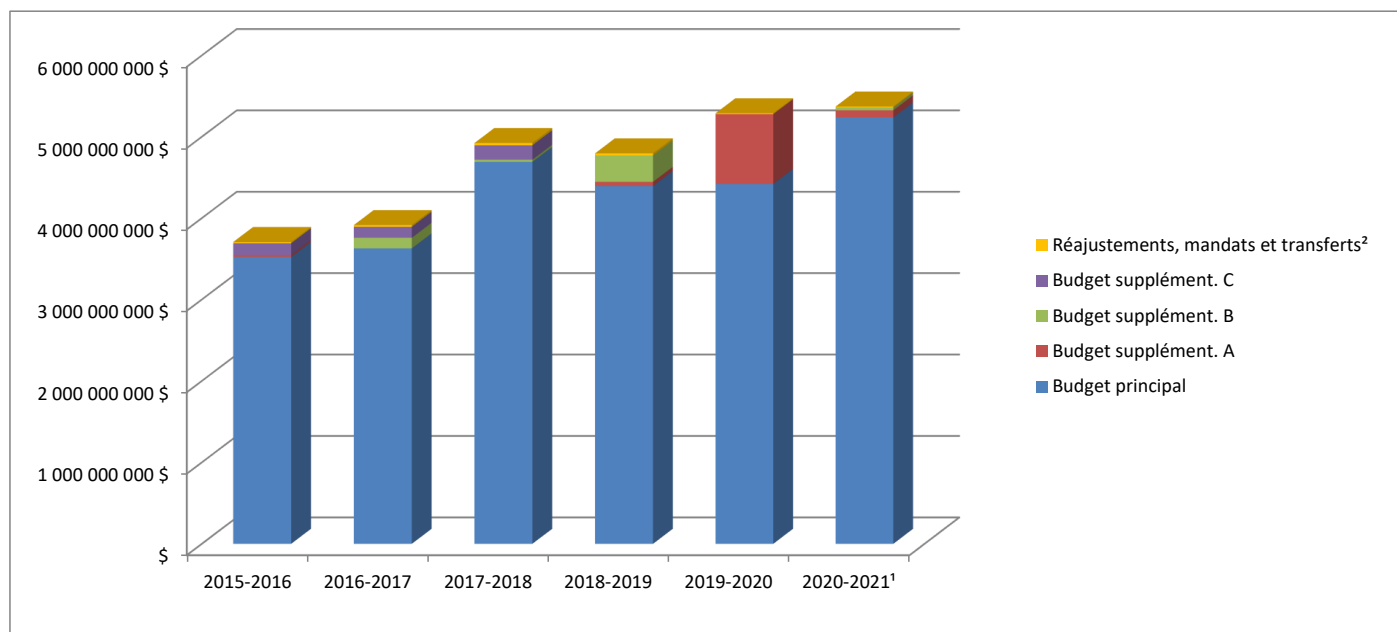
³ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

⁴ Les dépenses prévues (de l'exercice 2020-2021 à l'exercice 2024-2025) sont fondées sur les prévisions établies en octobre 2020 par la Direction de la statistique, Direction générale des finances.

⁵ Il est prévu que les prévisions des dépenses de 2020-2021 à 2024-2025 pour les dépenses de fonctionnement diminueront pour la plupart des années avec l'achèvement des initiatives du budget de 2018 visant à améliorer la capacité de prestation des services et à accélérer les réparations des sépultures entretenues par ACC. En outre, un financement temporaire pour la phase de mise en œuvre du projet de Pension à vie diminuera à mesure que le projet tire à sa fin. Ces programmes seront surveillés de près, si des ressources supplémentaires seraient requises.

Tableau 2.2 Budget ministériel

Anciens Combattants Canada a terminé l'exercice 2020-2021 avec un budget de 5,4 milliards de dollars. Les paiements versés aux vétérans, à leur famille et à d'autres bénéficiaires de programme représentent plus de 90 % du budget du Ministère.



	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ¹	2020-2021
Budget principal	3 522 078 175 \$	3 628 281 702 \$	4 691 399 582 \$	4 394 554 432 \$	4 419 994 365 \$	5 237 702 254 \$
% d'augm. p.r. à l'exercice précédent	-1,5 %	3,0 %	29,3 %	-6,3 %	0,6 %	18,5 %
Budget supplément. A	23 799 759 \$	-	-	51 618 013 \$	857 597 414 \$	87 725 159 \$
Budget supplément. B	-	129 961 829 \$	26 213 870 \$	323 177 757 \$	-	33 397 401 \$
Budget supplément. C	144 410 854 \$	134 848 828 \$	177 172 873 \$	s.o.	s.o.	s.o.
Réajustements, mandats et transferts ²	15 694 955 \$	21 338 217 \$	27 750 542 \$	26 547 620 \$	11,173,956	12 511 069 \$
Autorisations totales	3 675 963 783 \$	3 914 430 576 \$	4 922 536 867 \$	4 795 897 822 \$	5 288 765 735 \$	5 371 335 883 \$
% d'augm. p.r. à l'exercice précédent	2,0 %	6,5 %	25,8 %	-2,6 %	10,3 %	1,6 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Le financement lié au Budget principal des dépenses 2019-2020 comprend les mesures du crédit d'exécution du budget, annoncées dans le budget de 2019. Ces mesures totalisent 75,9 millions de dollars.

² Comprend les transferts du Conseil du Trésor (c'est-à-dire les réajustements d'indemnisation, le budget de fonctionnement reporté, les initiatives à l'échelle du gouvernement, etc.).

Chapitre 3 : Aperçu des dépenses de programme

L'information ci-dessous présente une ventilation des dépenses ministérielles de programme.

Tableau 3.1 – Dépenses de programme (chiffres réels)

Dépenses de programme (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Pensions d'invalidité	1 404,3 \$	1 331,1 \$	1 261,2 \$	1 215,9 \$	1 227,0 \$	915,2 \$
Indemnités d'invalidité ¹	660,0 \$	700,0 \$	1 621,4 \$	1 323,7 \$	115,6 \$	2,5 \$
Indemnité pour douleur et souffrance	-	-	-	-	917,0 \$	801,1 \$
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	-	-	-	-	119,1 \$	113,7 \$
Autres services de santé achetés	517,1 \$	590,1 \$	583,3 \$	621,6 \$	630,2 \$	431,4 \$
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	352,6 \$	350,2 \$	344,6 \$	342,2 \$	339,2 \$	243,1 \$
Perte de revenus	180,3 \$	269,9 \$	420,1 \$	527,7 \$	13,9 \$	0,2 \$
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) ²	51,5 \$	79,7 \$	123,1 \$	189,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Prestation de remplacement du revenu	-	-	-	-	777,5 \$	634,9 \$
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	0,9 \$	1,1 \$	1,5 \$	1,5 \$	1,9 \$	1,6 \$
Prestation de retraite supplémentaire ³	0,1 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,6 \$	40,6 \$	0,7 \$
Allocations aux anciens combattants	7,5 \$	6,5 \$	6,1 \$	5,7 \$	4,6 \$	2,9 \$
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC)	26,8 \$	33,5 \$	43,6 \$	53,2 \$	62,1 \$	44,6 \$
Services de transition de carrière subvention ⁴	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Allocation pour études et formation	-	-	-	12,3 \$	20,6 \$	16,8 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	0,3 \$	0,5 \$	0,9 \$	1,6 \$	0,1 \$	0,0 \$
Indemnité pour blessure grave	7,9 \$	2,5 \$	1,2 \$	0,7 \$	0,8 \$	0,9 \$
Allocation de reconnaissance pour aidant	-	-	-	6,6 \$	9,5 \$	7,8 \$
Allocation pour relèvement d'un aidant familial ⁵	1,3 \$	2,1 \$	2,8 \$	0,3 \$	0,0 \$	0,0 \$
Sous-total : Dépenses de programme⁶	3 210,6 \$	3 367,5 \$	4 410,1 \$	4 302,6 \$	4 279,7 \$	3 217,6 \$
Autres dépenses de programme ^{7,8}	27,3 \$	30,7 \$	31,4 \$	28,1 \$	61,4 \$	34,4 \$
Total : Dépenses réelles⁶	3 237,9 \$	3 398,2 \$	4 441,5 \$	4 330,7 \$	4 341,1 \$	3 252,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Comprend les dépenses relatives aux conseils financiers.

² Inclut le supplément à l'Allocation pour incidence sur la carrière (AIC).

³ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) ont reçu ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

⁴ Pour certaines dépenses, les chiffres sont trop bas pour être arrondis au million. Les dépenses réelles sont indiquées dans le tableau 7.1. Le mode de prestation des Services de transition de carrière a été modifiée le 1^{er} avril 2018. Les bénéficiaires et les dépenses sont maintenant indiqués sous la rubrique « sous Réadaptation et Services de soutien aux

⁵ L'Allocation pour relèvement d'un aidant familial a été remplacée avec Allocation de reconnaissance pour aidant le 1^{er} avril 2018.

⁶ Les totaux peuvent ne pas s'additionner correctement en raison de l'arrondissement des chiffres.

⁷ Comprend d'autres subventions et contributions comme le Fonds du Souvenir, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, le Fonds d'urgence pour les vétérans, le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, le Programme de partenariat pour la commémoration, etc.

⁸ Dépenses 2019-2020 : Le gouvernement du Canada consacrera 30 millions de dollars en vue de reconnaître les vétérans métis de la Seconde Guerre mondiale pour les expériences qu'ils ont vécues avant et après la guerre et d'appuyer les initiatives commémoratives visant à sensibiliser le peuple métis et la population canadienne en général aux sacrifices et aux contributions des vétérans métis.

Chapitre 3 : Aperçu des dépenses de programme.../suite

L'information ci-dessous présente une ventilation des dépenses ministérielles de programme.

Tableau 3.2 – Dépenses de programme (prévisions)

Dépenses de programme (en millions de dollars)	Prévisions ¹				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Pensions d'invalidité ²	1 235,7 \$	1 085,3 \$	1 053,8 \$	1 024,9 \$	998,6 \$
Indemnités d'invalidité ^{3,4}	3,9 \$	2,2 \$	0,8 \$	0,3 \$	0,1 \$
Indemnité pour douleur et souffrance	1 357,0 \$	2 149,2 \$	1 153,0 \$	1 202,4 \$	1 251,9 \$
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	159,0 \$	178,0 \$	192,2 \$	211,7 \$	233,5 \$
Autres services de santé achetés	729,9 \$	840,9 \$	874,2 \$	903,5 \$	936,7 \$
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	350,4 \$	383,4 \$	399,4 \$	416,8 \$	436,1 \$
Perte de revenus	7,0 \$	6,3 \$	5,6 \$	5,1 \$	4,6 \$
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) ⁵	0,2 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Prestation de remplacement du revenu	943,7 \$	1 042,7 \$	1 145,2 \$	1 253,5 \$	1 368,9 \$
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	2,3 \$	2,7 \$	3,0 \$	3,3 \$	3,5 \$
Prestation de retraite supplémentaire ⁶	3,2 \$	0,8 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Allocations aux anciens combattants	4,1 \$	3,7 \$	3,3 \$	3,0 \$	2,7 \$
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC)	83,7 \$	89,2 \$	92,9 \$	96,9 \$	101,1 \$
Services de transition de carrière subvention ⁷	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Allocation pour études et formation	28,0 \$	28,8 \$	25,4 \$	29,4 \$	34,7 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$
Indemnité pour blessure grave	1,7 \$	1,7 \$	1,7 \$	1,7 \$	1,8 \$
Allocation de reconnaissance pour aidant	11,7 \$	14,1 \$	17,0 \$	20,6 \$	24,8 \$
Sous-total : Dépenses de programme⁸	4 921,6 \$	5 829,0 \$	4 967,7 \$	5 173,2 \$	5 399,1 \$
Autres dépenses de programme ⁹	47,8 \$	46,2 \$	45,3 \$	47,5 \$	47,0 \$
Total : Dépenses de programme prévues⁸	4 969,4 \$	5 875,2 \$	5 013,0 \$	5 220,7 \$	5 446,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Seule la prévision pour 2020-2021 comprend les paiements correctifs des prestations d'invalidité. Les prévisions liées à la pension d'invalidité ne comprennent pas l'indemnisation en cas d'accident d'aviation ni les prestations pour bravoure.

³ Comprend les dépenses relatives aux conseils financiers.

⁴ L'indemnité pour douleur et souffrance remplace l'indemnité d'invalidité en tant que nouvel avantage mensuel non imposable à compter du 1^{er} avril 2019.

⁵ Inclut le supplément à l'Allocation pour incidence sur la carrière (AIC).

⁶ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) ont reçu ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

⁷ La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1^{er} avril 2018. Les bénéficiaires et les dépenses sont déclarés sous Réadaptation et SSV (Services de soutien aux vétérans) depuis 2018-2019.

⁸ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

⁹ Comprend d'autres subventions et contributions comme le Fonds du Souvenir, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, le Fonds d'urgence pour les vétérans, le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, le Programme de partenariat pour la commémoration, etc.

Chapitre 4 : Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont des paiements versés aux personnes atteintes d'une invalidité imputable au service militaire. Il y a deux types de prestation d'invalidité : Pensions d'invalidité et Indemnité d'invalidité. Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, les prestations d'invalidité ont été modifiées de sorte à inclure la pension d'invalidité, l'indemnité pour douleur et souffrance et l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance.

Tableau 4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité

Bénéficiaires de prestations d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Vétérans	109 154	109 338	109 460	110 848	112 631	114 352
Survivants	55 112	51 999	49 776	46 386	43 428	41 079
Sous-total : vétérans et survivants	164 266	161 337	159 236	157 234	156 059	155 431
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	12 610	13 424	14 371	15 328	16 436	17 188
Total des bénéficiaires	176 876	174 761	173 607	172 562	172 495	172 619

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Pensions d'invalidité

Le programme de pensions d'invalidité reconnaît et indemnise les vétérans admissibles et les membres des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1^{er} avril 2006, ainsi qu'aux survivants, aux personnes à charge et aux civils admissibles qui subissent les conséquences d'une invalidité ou d'un décès attribuable au service. L'indemnisation est versée sous forme de pension d'invalidité mensuelle. Les bénéficiaires de cette pension qui sont hospitalisés ou qui reçoivent des soins ambulatoires pour leur affection ouvrant droit à pension peuvent recevoir une allocation supplémentaire pour la période des soins.

Ce programme indemnise également les bénéficiaires d'une pension d'invalidité pour les conséquences particulières de cette invalidité, que ce soit pour leurs vêtements, de l'aide pour répondre à leurs besoins personnels ou pour des besoins de soins de santé exceptionnels. Cette indemnité est versée sous forme d'allocation mensuelle. Ce programme est maintenant offert grâce à des subventions.

Tableau 4.2 – Bénéficiaires d'une pension d'invalidité

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité ¹	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Vétérans	69 739	64 804	60 087	56 168	52 177	49 885
Survivants	54 409	51 227	48 790	45 283	40 704	37 781
Total des bénéficiaires	124 148	116 031	108 877	101 451	92 881	87 666
Allocation pour soins	7 096	6 732	6 315	6 466	6 060	
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1 491	1 524	1 507	1 517	1 422	
Allocation vestimentaire	1 359	1 369	1 374	1 415	1 416	

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité ¹	Prévisions ²				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Vétérans	49 700	47 600	45 200	42 900	40 900
Survivants	37 800	35 000	32 300	29 800	27 500
Total des bénéficiaires	87 500	82 600	77 500	72 700	68 400
Allocation pour soins	6 000	5 800	5 100	5 100	4 900
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1 400	1 400	1 400	1 300	1 200
Allocation vestimentaire	1 500	1 400	1 400	1 300	1 300

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Exclut la GRC.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 4.3 – Dépenses liées aux pensions d'invalidité

Dépenses liées aux pensions d'invalidité (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Pensions de vétéran	768,8 \$	729,0 \$	689,9 \$	676,6 \$	647,6 \$	s.o. ²
Pensions de survivant	548,2 \$	517,2 \$	488,3 \$	454,5 \$	432,7 \$	s.o. ²
	1 317,1 \$	1 246,2 \$	1 178,2 \$	1 131,1 \$	1 080,4 \$	s.o. ²
Total : Allocations spéciales	88,6 \$	85,5 \$	83,7 \$	85,0 \$	84,1 \$	s.o. ²
Total : pensions et allocations spéciales (comprend les rajustements)^{1,3}	1 405,7 \$	1 331,7 \$	1 261,9 \$	1 216,5 \$	1 227,6 \$	915,2 \$

Dépenses liées aux pensions d'invalidité (en millions de dollars)	Prévisions ⁴				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Pensions de vétéran	657,5 \$	624,9 \$	614,3 \$	606,6 \$	600,6 \$
Pensions de survivant	401,7 \$	378,8 \$	360,4 \$	342,0 \$	323,9 \$
Sous-total : pensions	1 059,1 \$	1 003,7 \$	974,7 \$	948,6 \$	942,5 \$
Paiement correctif de la pension d'invalidité ⁵	93,9 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total : Allocations spéciales	82,6 \$	81,6 \$	79,1 \$	76,4 \$	74,0 \$
Total : pensions et allocations spéciales¹	1 235,7 \$	1 085,3 \$	1 053,8 \$	1 024,9 \$	998,6 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² La ventilation des données relatives aux pensions d'invalidité et aux octrois spéciaux est fournie à la fin de l'exercice financier seulement.

³ Inclut les décorations pour acte de bravoure et les indemnités d'accident d'aviation, alors les chiffres diffèrent de ceux du tableau 3.1.

⁴ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁵ Le paiement correctif à l'égard de la pension d'invalidité s'applique uniquement aux prévisions de 2020-2021. Pour plus d'informations sur ce paiement, voir le lien suivant : [Paiement correctif à l'égard de la pension d'invalidité](#).

Indemnité d'invalidité

Selon la Nouvelle Charte des anciens combattants en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006, ce programme offre en guise de reconnaissance une compensation aux membres des Forces armées canadiennes et aux vétérans admissibles. Dans certains cas, le programme indemnise également l'époux ou le conjoint de fait survivant ainsi que les enfants survivants. Les indemnités sont versées en cas de décès, de détention et pour les conséquences non économiques d'une invalidité liée au service, y compris la douleur et la souffrance, la perte fonctionnelle et les conséquences d'une déficience permanente sur la vie des membres et des vétérans des Forces armées canadiennes et de leur famille. Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'indemnité maximale que peut recevoir une personne, en fonction de l'ampleur de l'invalidité, est de 374 169,60 \$. Une Indemnité d'invalidité peut être versée soit en un paiement forfaitaire, soit des versements annuels étalés sur un nombre d'années donné, ou une combinaison des deux.

L'indemnité pour douleur et souffrance remplace l'indemnité d'invalidité (II) à titre de nouvelle prestation mensuelle non imposable à compter du 1^{er} avril 2019.

Tableau 4.4 – Bénéficiaires des indemnités d'invalidité^{1,2}

Indemnités d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Vétérans	55 698	61 759	67 575	73 844	-	s.o.
Survivants	1 186	1 373	1 581	2 383	-	s.o.
Sous-total : Indemnités	56 884	63 132	69 156	76 227	-	s.o.
Indemnité de décès	431	467	538	602	-	s.o.
Total : Indemnités	57 315	63 599	69 694	76 829	-	s.o.

Indemnités d'invalidité	Prévisions ³				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Indemnité d'invalidité	120	60	20	10	-
Indemnité de décès	-	-	-	-	-
Total : Indemnités	120	60	20	10	-

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Nombre cumulatif de bénéficiaires de l'II encore en service en date du 31 mars (n'inclut pas les bénéficiaires décédés), mais qui ne touchent pas nécessairement un versement d'II dans un exercice financier donné.

² Le 1^{er} avril 2019, l'indemnité d'invalidité a été remplacée par l'indemnité pour douleur et souffrance, qui a été introduite à cette même date. En date du 1^{er} avril 2019, les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité sont des bénéficiaires d'une indemnité pour douleur et souffrance.

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 4.5 – Dépenses liées aux indemnités d'invalidité

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020 ¹
	2015-2016	2016-2017	2017-2018 ¹	2018-2019 ¹	2019-2020 ¹	
Indemnité d'invalidité	643,0 \$	690,0 \$	1 603,9 \$	1 306,7 \$	115,1 \$	s.o. ²
Indemnité de décès	17,0 \$	10,0 \$	17,5 \$	16,9 \$	0,6 \$	s.o. ²
Total : Indemnités²	660,0 \$	700,0 \$	1 621,4 \$	1 323,7 \$	115,6 \$	2,5 \$

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité (en millions de dollars)	Prévisions ³				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Indemnité d'invalidité	3,9 \$	2,2 \$	0,8 \$	0,3 \$	0,1 \$
Indemnité de décès	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Total : Indemnités	3,9 \$	2,2 \$	0,8 \$	0,3 \$	0,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Comprend le montant supplémentaire unique pour l'indemnité d'invalidité ainsi que le réajustement du taux maximal de l'indemnité d'invalidité.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Indemnité d'invalidité et Pension d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des vétérans et survivants qui reçoivent les deux : Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité.

Tableau 4.6 – Indemnité d'invalidité et Pension d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité¹

Bénéficiaires à double admissibilité	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Vétérans	16 283	17 225	18 202	19 164	19 811	20 511
Survivants	914	1 068	1 133	1 280	1 447	1 730
Total : bénéficiaires²	17 197	18 293	19 335	20 444	21 258	22 241

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Veuillez noter que les bénéficiaires ci-dessus sont inclus dans les tableaux 4.1 et 4.2 et l'indemnité pour douleur et souffrance.

² Exclut la GRC.

Bénéficiaires des prestations d'invalidité

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'invalidité (pourcentage versé) des vétérans et survivants qui reçoivent une pension d'invalidité ou une indemnité d'invalidité en date du 31 mars 2020.

Les liens ci-dessous mènent aux tableaux des taux pour lesquels les pourcentages sont payés.

Indemnité d'invalidité – <http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/rates/DA-RATES-2018-FR.pdf>

Pension d'invalidité – <http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/disability-pension/Disability-Pension-Rates-2018.pdf>

Tableau 4.7 – Bénéficiaires par catégorie d'invalidité en date du 31 décembre 2020¹

Catégorie d'invalidité	Vétérans				Survivants
	Pension d'invalidité (PI) seulement	Pension et indemnité d'invalidité	Indemnité d'invalidité (II) seulement	Incapacité absolue	Prestations d'invalidité
Catégorie 1 (98 % – 100 %)	1 767	3 526	2 026	7 319	4 025
Catégorie 2 (93 % – 97 %)	282	580	456	1 318	196
Catégorie 3 (88 % – 92 %)	392	659	549	1 600	258
Catégorie 4 (83 % – 87 %)	449	695	652	1 796	299
Catégorie 5 (78 % – 82 %)	616	746	732	2 094	518
Catégorie 6 (73 % – 77 %)	710	768	880	2 358	454
Catégorie 7 (68 % – 72 %)	806	863	1 056	2 725	610
Catégorie 8 (63 % – 67 %)	937	830	1 277	3 044	659
Catégorie 9 (58 % – 62 %)	1 175	885	1 427	3 487	946
Catégorie 10 (53 % – 57 %)	1 268	923	1 801	3 992	919
Catégorie 11 (48 % – 52 %)	1 848	936	2 045	4 829	1 780
Catégorie 12 (43 % – 47 %)	1 664	1 061	2 180	4 905	987
Catégorie 13 (38 % – 42 %)	2 413	1 127	2 737	6 277	1 852
Catégorie 14 (33 % – 37 %)	2 342	1 182	2 900	6 424	2 040
Catégorie 15 (28 % – 32 %)	3 224	1 246	3 837	8 307	3 211
Catégorie 16 (23 % – 27 %)	3 657	1 262	4 186	9 105	3 901
Catégorie 17 (18 % – 22 %)	4 387	1 191	5 584	11 162	4 567
Catégorie 18 (13 % – 17 %)	4 288	1 063	6 934	12 285	3 572
Catégorie 19 (8 % – 12 %)	5 791	741	10 892	17 424	4 323
Catégorie 20 (5 % – 7 %)	5 275	195	8 521	13 991	4 811
Catégorie 21 (1 % – 4 %)	1 959	17	3 604	5 580	70
Évaluations à zéro	137	15	46	198	2 374
Non disponible	27			27	
Total	45 414	20 511	64 322	130 247	42 372

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Inclut la GRC

Tableau 4.8 – Affections les plus fréquentes¹ (pour l'exercice 2019-2020)

Le tableau ci-dessous est basé sur le nombre de vétérans qui ont reçu une décision favorable pour l'affection liée à leur service.

Classement	Tous les vétérans	Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	Vétérans de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Vétérans de l'Afghanistan ²
1	Hypoacousie	Acouphène	Hypoacousie	État de stress post-traumatique
2	Acouphène	Hypoacousie	État de stress post-traumatique	Acouphène
3	État de stress post-traumatique	État de stress post-traumatique	Acouphène	Hypoacousie
4	Discopathie lombaire	Discopathie lombaire	Discopathie lombaire	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure
5	Ostéoarthrite du genou	Ostéoarthrite du genou	Discopathie cervicale	La dysfonction érectile
6	Lésions intra-articulaires du genou	Lésions intra-articulaires du genou	Ostéoarthrite du genou	Discopathie lombaire
7	Discopathie cervicale	Discopathie cervicale	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression	Syndrome d'apnée obstructive du sommeil
8	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure	Ostéoarthrite de la colonne lombaire	Lésions intra-articulaires du genou	Trouble d'adaptation
9	Ostéoarthrite de la colonne lombaire	Ostéoarthrite de la hanche	Ostéoarthrite de la colonne lombaire	Anxiété, y compris trouble panique
10	Ostéoarthrite de la hanche	Douleurs lombaires mécaniques chroniques	Ostéoarthrite de la hanche	Douleurs lombaires mécaniques chroniques

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les principales affections sont déterminées par le nombre de vétérans dont l'affection a été jugée relative à leur service.

² Les vétérans de l'Afghanistan sont aussi inclus sous les vétérans des FAC.

Tableau 4.9 – Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées (exercice 2019-2020)

Le tableau ci-dessous représente le nombre de décisions pour chaque affection pour l'exercice 2019-2020. Les décisions sont basées sur la preuve présentée et les exigences législatives en matière d'admissibilité.

Affections	Décisions favorables		Décisions défavorables		Nombre total de décisions
	Nombre de décisions favorables	% de décisions favorables	Nombre de décisions défavorables	% de décisions défavorables	
Acouphène	5 410	85 %	953	15 %	6 363
Hypoacousie	3 302	57 %	2 507	43 %	5 809
État de stress post-traumatique	2 558	97 %	88	3 %	2 646
Arthrose du genou	937	84 %	185	16 %	1 122
Ostéoarthrite du genou	965	84 %	190	16 %	1 155
Troubles dépressifs	666	95 %	36	5 %	702
Discopathie lombaire	655	89 %	83	11 %	738
Ostéoarthrite de la hanche	791	81 %	183	19 %	974
Discopathie cervicale	549	79 %	143	21 %	692
L'arthrose l'articulation de l'épaule	444	74 %	152	26 %	596

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 4.10 – Prestations d’invalidité (première demande) – Décisions et taux d’approbation

Le tableau suivant indique le nombre de décisions rendues à l’égard des premières demandes. Veuillez noter qu’une demande peut comporter plusieurs affections.

Premières demandes	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Demandes						
Décisions favorables (demandes approuvées)	17 174	15 445	17 648	18 729	20 593	16 127
Décisions défavorables (demandes rejetées)	3 279	3 242	3 516	4 131	4 739	3 398
Total : Nombre de demandes – Décisions rendues¹	20 453	18 687	21 164	22 860	25 332	19 525
Taux d’approbation en % (registres)	84 %	83 %	83 %	82 %	81 %	83 %
Affections						
Affections favorables (demandes approuvées)	24 802	22 567	27 715	26 077	29 110	21 424
Affections défavorables (demandes rejetées)	8 543	8 281	7 967	8 463	9 161	6 754
Total : Nombre d’affections – Décisions rendues	33 345	30 848	35 682	34 540	38 271	28 178
Taux d’approbation en % (affections)	74 %	73 %	78 %	75 %	76 %	76 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Une demande peut comporter une ou plusieurs affections.

Indemnité pour blessure grave (IBG)

L’indemnité pour blessure grave est un montant forfaitaire non imposable versé aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui ont subi une blessure liée au service (ou qui ont souffert d’une maladie aiguë) entraînée par un événement unique et soudain lié au service survenu après le 31 mars 2006. Cette indemnité reconnaît la douleur et les souffrances immédiates subies après l’évènement traumatique.

Tableau 4.11 – Bénéficiaires de l’indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l’indemnité

Indemnité pour blessure grave (IBG)	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Nombre de bénéficiaires ¹	113	35	16	9	11	12
Dépenses totales (en millions de dollars)	7,9 \$	2,5 \$	1,2 \$	0,7 \$	0,8 \$	0,9 \$
Indemnité pour blessure grave (IBG)	Prévisions ²					
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	
Nombre de bénéficiaires	21	21	21	21	21	
Dépenses totales (en millions de dollars)	1,7 \$	1,7 \$	1,7 \$	1,7 \$	1,8 \$	

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Le nombre de bénéficiaires est basé sur la date où la demande a été remplie.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d’ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 5 : Programmes de soins de santé

Avantages médicaux et services

Le programme d'avantages de services médicaux offre aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, à leurs survivants et personnes à charge, et à d'autres personnes admissibles des avantages médicaux afin de répondre à leurs besoins en matière de soins de santé, en reconnaissance de leur service au Canada. Ces prestations visent les examens ou traitements médicaux, chirurgicaux ou dentaires; les instruments chirurgicaux ou les appareils prothétiques, y compris leur entretien; des adaptations au domicile dans le but de faciliter l'usage des instruments ou appareils; les soins de santé préventifs; les médicaments; ainsi que le remboursement des frais de déplacement et des dépenses nécessaires pour accéder à ces avantages.

Tableau 5.1 – Bénéficiaires des avantages médicaux

Bénéficiaires des avantages médicaux	Chiffres réels en date du 31 mars 2020				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Anciens combattants - service de guerre	34 593	28 266	23 330	18 548	14 565
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	47 096	51 698	55 422	60 141	63 655
Total : Nombre de bénéficiaires	81 689	79 964	78 752	78 689	78 220

Bénéficiaires des avantages médicaux	Prévisions ¹				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Anciens combattants - service de guerre	11 800	9 700	7 500	5 600	4 200
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	73 000	85 200	90 600	93 200	95 600
Total : Nombre de bénéficiaires	84 800	94 900	98 100	98 800	99 800

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 5.2 – Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dépenses réelles et prévues par Programme de choix (PDC) et Autres services de santé achetés (ASSA).

Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2020				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	1,7 \$	1,7 \$	1,6 \$	1,7 \$	1,6 \$
PDC 2 – Services d'ambulance	1,7 \$	1,3 \$	1,1 \$	0,8 \$	0,7 \$
PDC 3 – Services audiologiques	40,8 \$	44,6 \$	44,1 \$	45,7 \$	41,0 \$
PDC 4 – Services dentaires	12,1 \$	11,4 \$	10,1 \$	9,1 \$	9,9 \$
PDC 5 – Services hospitaliers	5,4 \$	10,4 \$	10,7 \$	13,1 \$	12,5 \$
PDC 6 – Services médicaux	1,8 \$	3,1 \$	4,2 \$	5,2 \$	6,1 \$
PDC 7 – Fournitures médicales	5,0 \$	4,9 \$	4,5 \$	4,1 \$	3,9 \$
PDC 8 – Soins infirmiers	7,8 \$	7,6 \$	6,9 \$	6,8 \$	6,4 \$
PDC 9 – Inhalothérapie	1,7 \$	2,0 \$	1,8 \$	2,1 \$	2,4 \$
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance ¹	71,1 \$	70,9 \$	66,3 \$	66,2 \$	66,1 \$
PDC 10 - Cannabis à des fins médicales	20,5 \$	63,7 \$	50,8 \$	74,6 \$	85,2 \$
PDC 11 – Prothèses et orthèses	2,8 \$	3,5 \$	3,4 \$	3,6 \$	4,2 \$
PDC 12 – Services paramédicaux	49,2 \$	58,8 \$	71,7 \$	86,7 \$	92,2 \$
PDC 13 – Équipement spécial	22,0 \$	20,7 \$	19,4 \$	19,3 \$	18,0 \$
PDC 14 – Soins de la vue	4,2 \$	3,6 \$	3,2 \$	2,6 \$	2,4 \$
Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux^{2,3}	247,8 \$	308,0 \$	299,6 \$	340,9 \$	352,7 \$
Reste des ASSA					
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	195,0 \$	203,4 \$	192,3 \$	184,4 \$	173,4 \$
Déplacements des vétérans	17,6 \$	18,2 \$	19,6 \$	22,6 \$	24,8 \$
Autres ASSA ⁴	56,7 \$	60,4 \$	71,7 \$	74,2 \$	79,3 \$
Sous-total : Reste des ASSA	269,3 \$	282,0 \$	283,7 \$	280,9 \$	277,5 \$
Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste des ASSA	517,1 \$	590,1 \$	583,3 \$	621,6 \$	630,2 \$
Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA (en millions de dollars)	Prévisions ⁵				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	1,6 \$	1,7 \$	1,8 \$	1,8 \$	1,8 \$
PDC 2 – Services d'ambulance	0,7 \$	0,7 \$	0,7 \$	0,6 \$	0,6 \$
PDC 3 – Services audiologiques	45,7 \$	48,9 \$	47,6 \$	44,4 \$	40,5 \$
PDC 4 – Services dentaires	7,5 \$	7,6 \$	7,4 \$	7,0 \$	6,8 \$
PDC 5 – Services hospitaliers	14,8 \$	17,6 \$	19,0 \$	19,9 \$	20,9 \$
PDC 6 – Services médicaux	7,6 \$	9,1 \$	9,8 \$	10,3 \$	10,8 \$
PDC 7 – Fournitures médicales	4,2 \$	4,7 \$	4,9 \$	5,0 \$	5,3 \$
PDC 8 – Soins infirmiers	6,6 \$	7,0 \$	7,0 \$	6,9 \$	6,9 \$
PDC 9 – Inhalothérapie	2,8 \$	3,2 \$	3,4 \$	3,5 \$	3,6 \$
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance ¹	76,2 \$	89,5 \$	98,0 \$	104,8 \$	112,6 \$
PDC 10 - Cannabis à des fins médicales (CFM) ⁶	135,3 \$	185,1 \$	185,1 \$	185,1 \$	185,1 \$
PDC 11 – Prothèses et orthèses	4,8 \$	5,6 \$	6,0 \$	6,2 \$	6,5 \$
PDC 12 – Services paramédicaux	118,0 \$	151,1 \$	177,3 \$	201,2 \$	227,7 \$
PDC 13 – Équipement spécial	18,0 \$	18,7 \$	18,5 \$	18,0 \$	17,6 \$
PDC 14 – Soins de la vue	2,2 \$	2,2 \$	2,1 \$	2,0 \$	1,9 \$
Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux³	442,6 \$	548,4 \$	583,9 \$	612,1 \$	643,5 \$
Reste des ASSA					
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	168,0 \$	162,6 \$	155,8 \$	150,6 \$	146,2 \$
Déplacements des vétérans	28,5 \$	35,3 \$	39,2 \$	44,9 \$	51,2 \$
Autres ASSA ⁴	90,8 \$	94,5 \$	95,2 \$	95,9 \$	95,9 \$
Sous-total : Reste des ASSA	287,4 \$	292,5 \$	290,2 \$	291,4 \$	293,2 \$
Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste des ASSA	729,9 \$	840,9 \$	874,2 \$	903,5 \$	936,7 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les médicaments sur ordonnance n'incluent pas le coût du remboursement du cannabis à des fins médicales (CFM).

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

³ Les dépenses liées aux avantages médicaux incluent un rajustement pour correspondre au système financier de Freebalance.

⁴ Autres ASSA inclus : les services des professionnels des soins de santé, les services du Système fédéral de traitement des demandes de soins de santé, les cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel; et autres dépenses de services connexes, tels que les avis médicaux, les dépenses liées au recouvrement des coûts des gouvernements étrangers et les primes d'assurance-maladie.

⁵ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁶ La croissance rapide de l'utilisation du CFM par les vétérans, combinée à l'introduction de la Politique de remboursement du cannabis d'ACC en 2017, a rendu les modèles de régression peu fiables à long terme. Par conséquent, les prévisions relatives au CFM ont été plafonnées en 2019-2020 et seront mises à jour au cours des périodes de prévision futures à mesure que le programme se stabilisera.

Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) accorde aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, aux survivants et aux principaux dispensateurs de soins, une aide financière pour leur permettre de recevoir des services à domicile et communautaires et des services de soutien qui répondent à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. Ce soutien aide les bénéficiaires admissibles à demeurer en santé et autonomes dans leur propre domicile et au sein de leur collectivité. Les avantages et les services pouvant être financés comprennent les services de soins à domicile et les services de soins personnels (services d'entretien ménager, accès à des services de nutrition, services d'entretien du terrain, services de soins ambulatoires), des adaptations au domicile et des services de transport. Les survivants et les principaux dispensateurs de soins peuvent être admissibles à des services d'entretien ménager et à des services d'entretien du terrain.

Tableau 5.3 – Bénéficiaires du PAAC

BÉNÉFICIAIRES DU PAAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2020				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Anciens combattants - Service de guerre	25 675	21 497	17 548	13 910	11 668
Anciens combattants - Vétérans des Forces armées canadiennes	30 420	32 912	35 807	38 822	42 022
Sous-total : Vétérans	56 095	54 409	53 355	52 732	53 690
Survivants	37 463	36 445	34 931	33 094	30 165
Nombre total de bénéficiaires du PAAC¹	93 558	90 854	88 286	85 826	83 855

BÉNÉFICIAIRES DU PAAC	Prévisions ²				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Anciens combattants - Service de guerre	8 500	7 000	5 400	4 100	3 000
Anciens combattants - Vétérans des Forces armées canadiennes	49 000	55 700	57 900	60 000	61 900
Sous-total : Vétérans	57 500	62 600	63 300	64 100	65 000
Survivants	29 200	28 400	27 700	27 000	26 400
Nombre total de bénéficiaires du PAAC¹	86 700	91 000	91 000	91 100	91 400

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 5.4 – Dépenses liées au PAAC

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dépenses réelles et prévues selon les services et les avantages compris dans le PAAC.

Dépenses liées au PAAC (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2020				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Soins ambulatoires	0,6 \$	0,4 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$
Services de santé et de soutien	0,4 \$	0,9 \$	1,1 \$	1,6 \$	2,1 \$
Accès à des services d'alimentation	6,4 \$	6,0 \$	5,2 \$	4,8 \$	4,5 \$
Services de soins personnels	23,2 \$	25,0 \$	25,6 \$	27,4 \$	26,9 \$
Entretien ménager ¹	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Entretien du terrain ¹	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Transport à des fins sociales	0,8 \$	0,7 \$	0,5 \$	0,4 \$	0,3 \$
Adaptation du domicile	0,9 \$	1,5 \$	1,7 \$	2,3 \$	2,8 \$
Soins en établissement pour adultes ¹	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Soins intermédiaires	48,9 \$	46,7 \$	44,6 \$	38,4 \$	34,6 \$
Sous-total : contributions²	81,2 \$	81,3 \$	79,1 \$	75,3 \$	71,5 \$
Subventions d'entretien ménager et d'entretien du terrain ²	271,3 \$	268,8 \$	265,5 \$	266,9 \$	267,6 \$
Total : Dépenses liée au PAAC²	352,6 \$	350,2 \$	344,6 \$	342,2 \$	399,2 \$

Dépenses liées au PAAC (en millions de dollars)	Prévisions ³				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Soins ambulatoires	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$
Services de santé et de soutien	2,2 \$	2,6 \$	2,7 \$	2,9 \$	3,1 \$
Accès à des services d'alimentation	4,2 \$	4,3 \$	4,3 \$	4,2 \$	4,3 \$
Services de soins personnels	27,9 \$	31,3 \$	33,3 \$	35,5 \$	38,1 \$
Transport à des fins sociales	0,3 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,1 \$	0,1 \$
Adaptation du domicile	3,0 \$	3,4 \$	3,7 \$	3,9 \$	4,1 \$
Soins en établissement pour adultes ¹	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Soins intermédiaires	35,6 \$	38,3 \$	39,2 \$	40,5 \$	41,9 \$
Sous-total : contributions²	73,5 \$	80,4 \$	83,7 \$	87,5 \$	91,9 \$
Services d'entretien ménager (subventions)	200,8 \$	217,1 \$	224,7 \$	232,8 \$	241,9 \$
Services d'entretien du terrain (subventions)	76,2 \$	85,8 \$	91,0 \$	96,4 \$	102,2 \$
Sous-total : subventions	276,9 \$	303,0 \$	315,7 \$	329,3 \$	344,2 \$
Total : Dépenses liée au PAAC²	350,4 \$	383,4 \$	399,4 \$	416,8 \$	436,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Certains chiffres sont trop faibles pour arrondir au million et sont donc indiqués comme étant 0,00 \$.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Soins de longue durée (SLD)

Dans le cadre du Programme de soins de longue durée et du volet Soins Intermédiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le Ministère offre un soutien financier aux vétérans ayant servi en temps de guerre et aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont besoin des soins de longue durée/soins en foyer de soins infirmiers ou de soins de courte durée (de répit).

Les responsables de ces programmes travaillent en collaboration avec les autorités sanitaires provinciales, régionales et locales et les établissements de soins de longue durée pour veiller à ce que les vétérans soient soutenus financièrement dans un cadre convenable de soins de longue durée répondant à leurs besoins de soins particuliers.

Pour être admissibles à un soutien financier, les vétérans doivent avoir été jugés par un professionnel de la santé comme ayant besoin de soins de longue durée et doivent répondre aux critères d'admissibilité liés au service.

Les vétérans admissibles peuvent recevoir un soutien financier dans deux types d'établissements (lits) de soins de longue durée :

Des **lits communautaires** qui sont répartis dans des foyers de soins et des établissements de soins de longue durée ou d'autres établissements de soins qui se trouvent dans de nombreuses communautés au Canada. Ces lits peuvent être financés par l'entremise d'ASSA ou du PAAC, selon l'admissibilité du vétéran.

Des **lits réservés**, aussi appelés des lits d'accès prioritaire, qui sont répartis dans plus de 160 établissements de soins de santé à l'égard desquels le Ministère a conclu une entente contractuelle avec la province, l'autorité sanitaire ou l'établissement afin que les vétérans ayant servi en temps de guerre aient un accès prioritaire à un nombre déterminé de lits. Ces lits sont financés exclusivement par l'affection pour les ASSA.

Le type d'établissement dans lequel les vétérans peuvent recevoir un soutien du Ministère varie selon le type de service militaire, le lieu du service militaire, le revenu, le besoin de soins de santé, et si le besoin de soins de longue durée est attribuable à une invalidité/maladie liée au service.

Certains foyers de soins et d'autres établissements de soins de longue durée fournissent des soins aux vétérans dans des lits réservés et dans des lits communautaires au sein d'un même établissement.

Tableau 5.5 – Soins de longue durée (SLD) - Bénéficiaires et dépenses

Types d'établissements	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Vétérans occupant un lit dans un établissement du Ministère	302	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	2 178	2 157	1 810	1 525	1 285	1 032
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	1 522	1 247	1 288	1 027	928	732
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du PAAC)	2 439	2 326	2 012	1 969	1 776	1 592
Total : Vétérans occupant un lit de SLD	6 441	5 730	5 110	4 521	3 989	3 356
Vétérans occupant un lit dans un établissement du Ministère	70,8 \$	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	171,0 \$	183,1 \$	175,6 \$	169,0 \$	160,4 \$	s.o. ³
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	24,0 \$	20,3 \$	16,8 \$	15,1 \$	13,0 \$	s.o. ³
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du PAAC)	48,9 \$	46,7 \$	44,6 \$	38,4 \$	34,6 \$	s.o. ³
Sous-total : Financement des établissements de SLD	314,7 \$	250,1 \$	237,0 \$	222,5 \$	208,0 \$	s.o.³
Dépenses additionnelles : Hôpital Sainte-Anne (HSA) ²	0,0 \$	55,7 \$	4,9 \$	0,0 \$	0,0 \$	s.o. ³
Total : Financement des établissements de SLD	314,7 \$	305,8 \$	241,9 \$	222,5 \$	208,0 \$	s.o.³

Types d'établissements	Prévisions ⁴				
	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	1 079	844	651	494	368
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	788	640	519	425	347
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du PAAC)	1 703	1 638	1 577	1 538	1 522
Total : Vétérans prévus un lit de SLD	3 570	3 122	2 747	2 457	2 237
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	156,5 \$	152,7 \$	147,5 \$	143,5 \$	140,1 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	11,6 \$	9,9 \$	8,3 \$	7,1 \$	6,0 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du PAAC)	35,6 \$	38,3 \$	39,2 \$	40,5 \$	41,9 \$
Total : Financement prévu des établissements de SLD⁵	203,6 \$	200,9 \$	195,0 \$	191,1 \$	188,1 \$

Nota : Les lits réservés sont financés par l'entremise des ASSA, tandis que les lits dans un établissement communautaire sont financés par l'entremise des ASSA et du PAAC.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Dès le 1^{er} avril 2016, la responsabilité pour les lits dans un établissement du Ministère à l'Hôpital Sainte-Anne (HSA) a été transférée à la province du Québec; ces lits sont maintenant des lits réservés.

² Les montants qui ont été payés à l'HSA font partie des coûts de transfert négociés. Les allocations quotidiennes pour les vétérans résidents admissibles sont incluses dans les lits réservés.

³ Les dépenses réelles ne sont accessibles qu'à la fin de l'année financière.

⁴ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁵ Les totaux peuvent ne pas s'additionner correctement en raison de l'arrondissement des chiffres.

Réadaptation et services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants

Le programme de réadaptation fournit, en fonction de leurs besoins, des services de réadaptation médicale, psychosociale et professionnelle ainsi qu'un service d'aide aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont été libérés pour raisons médicales ou dont les besoins sont principalement attribuables au service, afin de les aider, ainsi que leur famille, à réintégrer la vie après le service militaire. Dans certaines circonstances, les survivants et les conjoints des vétérans admissibles peuvent être admissibles aux services de réadaptation et d'assistance professionnelle.

Tableau 5.6 – Programme de réadaptation : Bénéficiaires¹ admissibles et dépenses liées au Programme

Bénéficiaires du programme de réadaptation et dépenses liées au programme	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Vétérans	8 478	11 600	13 058	13,570	13,987	14 405
Survivants/conjoints	173	187	175	179	212	175
Total : Nombre de vétérans et de survivants	8 651	11 787	13 233	13,749	14,199	14 580
Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars) ^{2,4}	26,8 \$	33,5 \$	43,6 \$	53,2 \$	62,1 \$	44,6 \$

Bénéficiaires du programme de réadaptation et dépenses liées au programme	Prévisions ³				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Vétérans	14 200	14 400	14 700	15 000	15 300
Survivants/conjoints	210	220	230	240	240
Total : Nombre de vétérans et de survivants	14 410	14 620	14 930	15 240	15 540
Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars) ^{2,4}	83,7 \$	89,2 \$	92,9 \$	96,9 \$	101,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires désignent ceux qui ont un statut « admissible » en date du 31 mars ou à la fin de trimestre (ne bénéficient peut-être pas de fonds d'ACC).

² Les dépenses liées à la réadaptation comprennent les services de soutien des vétérans et sont pour la pleine année (ou jusqu'à la fin de trimestre).

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁴ La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1er avril 2018. Les dépenses sont déclarées sous Réadaptation et Service de soutien aux vétérans de la NCAC depuis l'exercice 2018-2019 les dépenses sont incluses avec Réadaptation et service de soutien de la NCAC.

Allocation pour relève d'un aidant familial (ARAF)

L'allocation pour relève d'un aidant familial permet aux vétérans admissibles de recevoir une subvention afin de reconnaître le rôle essentiel des aidants familiaux à l'égard de leur santé et du leur bien-être des vétérans. Cette aide supplémentaire vise à permettre aux aidants familiaux d'assurer plus facilement le maintien de leur propre santé et leur capacité à récupérer. Dans certains cas, cette allocation leur permet de se reposer, de prendre une pause pour veiller à leur propre bien-être. Cette allocation permet aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes de recevoir une subvention annuelle non imposable de 7 332 \$.

Tableau 5.7 – Bénéficiaires de l'Allocation pour relève d'un aidant familial et dépenses liées à l'allocation¹

Allocation pour relève d'un aidant familial (ARAF)	Chiffres réels en date du 31 mars 2020				Cumul déc. 2020
	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ³	2019-2020 ³	
Nombre de bénéficiaires ²	277	363	0	0	-
Dépenses totales (en millions de dollars)	2,1 \$	2,8 \$	0,3 \$	0,0 \$	-

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ L'Allocation pour relève d'un aidant familial a été remplacée par l'Allocation de reconnaissance pour aidant le 1er avril 2018.

² Bénéficiaires sont ceux qui ont reçu un paiement dans un délai d'un an par rapport à la date du bilan

³ 36 clients ont reçu un paiement en 2018-2019, vu qu'ils avaient une demande en attente en date du 31 mars 2018.

Chapitre 6 : Avantages financiers

Le programme des avantages financiers apporte un soutien économique aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes (FAC), aux survivants, aux conjointes ou conjoints de fait et aux personnes à leur charge pour contrer les répercussions économiques d'une fin de carrière militaire, ou d'une blessure ou d'un décès lié au service sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu, à progresser dans sa carrière ou à épargner pour sa retraite. Un soutien est accordé à ceux et celles qui sont admissibles au programme de réadaptation; ceux et celles qui ont terminé le programme et n'ont pas encore trouvé d'emploi; ceux et celles qui étaient admissibles au programme, mais qui sont incapables d'y participer en raison d'une déficience permanente et grave; ceux et celles qui ont touché une indemnité d'invalidité en raison d'un état physique ou mental ayant provoqué des déficiences graves et permanentes pour lesquelles des services de réadaptation étaient approuvés. L'indemnisation est offerte sous forme de prestations mensuelles de soutien du revenu.

Allocation pour perte de revenus

Ce programme d'allocation pour perte de revenus reconnaît les répercussions économiques que la fin d'une carrière militaire ou qu'un handicap imputable au service peuvent avoir sur la capacité des vétérans des Forces armées canadiennes à générer des revenus à la suite de leur libération des Forces armées canadiennes. Dans le but d'assurer que leurs besoins fondamentaux sont satisfaits, les vétérans des FAC prenant part au programme de réadaptation d'ACC reçoivent une allocation de remplacement de revenu mensuelle garantissant que leur traitement ne tombe pas sous le seuil de 90 % du salaire brut qu'ils recevaient avant de quitter les Forces. Dans l'éventualité où un vétéran participant au programme de réadaptation se trouvait dans l'incapacité d'occuper un emploi lucratif et convenable, une allocation lui serait versée jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 65 ans. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation pour perte de revenus est l'un des six avantages financiers remplacés par la prestation de remplacement du revenu.

Tableau 6.1 – Bénéficiaires¹ de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation

Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Allocation temporaire	3 435	7 375	9 193	7 729	-	-
Allocation prolongée	2 311	4 250	5 677	9 805	-	-
Total: Bénéficiaires (vétérans et survivants)	5 746	11 625	14 870	17 534	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	180,3 \$	269,9 \$	420,1 \$	527,7 \$	13,9 \$	0,2 \$

Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation	Prévisions ^{2,3}				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Allocation temporaire	-	-	-	-	-
Allocation prolongée	-	-	-	-	-
Total: Bénéficiaires (vétérans et survivants)⁴	-	-	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	7,0 \$	6,3 \$	5,6 \$	5,1 \$	4,6 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus désignent les vétérans et survivants qui ont un statut « en paiements » en date du 31 mars ou à la fin du trimestre.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

³ Les dépenses sont prévues pour tenir compte des demandes en suspens qui ont été présentées avant le 1er avril 2019 par les clients et des nouveaux calculs ou

⁴ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)

Le programme d'Allocation pour incidence sur la carrière tient compte des répercussions économiques pour les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui doivent vivre avec une invalidité grave et permanente attribuable au service en ce qui concerne leur capacité à trouver un emploi et leurs chances d'avancement professionnel. Le programme vise à garantir que les vétérans des FAC frappés d'une invalidité grave et permanente jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels. Une allocation mensuelle est versée aux vétérans des FAC qui perçoivent une pension d'invalidité en raison de problèmes de santé physique ou mentale causant une invalidité grave et permanente et dont les services de réadaptation ont été approuvés. Le 1^{er} avril 2017, un nouveau système de classification a été mis en œuvre pour l'allocation pour incidence sur la carrière (AIC) afin d'élargir l'accès de certains clients aux catégories supérieures de l'AIC. Il en résulte qu'un pourcentage plus élevé de clients bénéficient d'une AIC de catégorie 1 et de catégorie 2 qu'avant l'entrée en vigueur de ce changement. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation pour incidence sur la carrière sera remplacée par un rajustement de 1 % à la prestation de remplacement du revenu pour tenir compte de la perte de possibilités d'avancement professionnel d'un vétéran. Cette mesure s'inscrit au titre du programme de soutien du revenu.

L'autre partie de l'allocation pour incidence sur la carrière qui reconnaît et indemnise les vétérans pour les obstacles qui les empêchent de faire la transition à la vie après le service en raison d'une déficience permanente et grave liée au service deviendra la nouvelle indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance. Il y aura trois niveaux qui se traduiront par le versement de paiements à vie non imposable aux vétérans. Cette mesure s'inscrit au titre de Prestations d'invalidité.

Tableau 6.2 – Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses liées à l'allocation

Bénéficiaires de l'AIC et dépenses liées à l'allocation	Chiffres réels en date du 31 mars 2020				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Bénéficiaires de l'AIC	3 743	6 011	7 801	12 805	-
Bénéficiaires du Supplément à l'AIC	2 482	3 410	4 372	6 956	-
Dépenses (en millions de dollars)	51,5 \$	79,7 \$	123,1 \$	189,0 \$	0,0 \$

Bénéficiaires de l'AIC et dépenses liées à l'allocation	Prévisions ^{1,2}				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Bénéficiaires de l'AIC	-	-	-	-	-
Bénéficiaires du Supplément à l'AIC	-	-	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	0,2 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les dépenses sont prévues pour tenir compte des demandes en suspens qui ont été présentées avant le 1er avril 2019 par les clients et des nouveaux calculs ou rajustements effectués pour les clients qui étaient inscrits au programme avant le 1er avril 2019.

Programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS)

Le programme de prestation de retraite supplémentaire offre une compensation aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) admissibles qui ne sont pas à même de contribuer à un régime de pension en raison de leur incapacité à travailler après leur libération des Forces. Pour être jugés admissibles, les vétérans doivent souffrir d'une invalidité totale et permanente conformément à l'évaluation réalisée dans le cadre du programme de réadaptation d'ACC et avoir droit à des allocations pour perte de revenus à long terme. Un montant forfaitaire équivalant à 2 % du montant total de l'allocation pour perte de revenus perçue par un vétérans est généralement payé lorsque celui-ci atteint l'âge de 65 ans. Cette prestation peut être versée aux survivants d'un vétérans dont le décès est imputable à une blessure ou à une maladie liée au service, et ce, jusqu'à la date où celui-ci aurait atteint l'âge de 65 ans. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) de même que le programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS) seront regroupés sous la prestation de remplacement du revenu au titre du programme de soutien du revenu.

Tableau 6.3 – Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation¹

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul ¹ déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Bénéficiaires (vétérans)	34	76	79	151	10 333	119
Dépenses (en milliers de dollars)	111 \$	306 \$	312 \$	613 \$	40 592 \$	693 \$

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation	Prévisions ^{2,3}				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Bénéficiaires (vétérans)	300	140	-	-	-
Dépenses (en milliers de dollars)	3,184,0 \$	764 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Le 1^{er} avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) avant le 1^{er} avril 2019 ont reçu ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

² Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

³ La prévision des dépenses tient compte des clients qui n'ont pas reçu leur paiement en 2019-2020.

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)

L'allocation de sécurité du revenu de retraite est une prestation mensuelle qui assure aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) ayant une invalidité moyenne ou une invalidité grave et aux survivants admissibles une stabilité financière à vie. L'allocation est versée à partir de l'âge de 65 ans et complète le revenu annuel total d'un vétéran jusqu'à concurrence d'au moins 70 % de ce qu'il recevait sous forme de prestations financières d'ACC. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) de même que le programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS) sont regroupés sous la prestation de remplacement du revenu au titre du programme de soutien du revenu.

Tableau 6.4 – Bénéficiaires de l'Allocation de sécurité du revenu de retraite et dépenses liées à l'allocation

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Nombre de bénéficiaires	41	72	124	183	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	0,3 \$	0,5 \$	0,9 \$	1,6 \$	0,1 \$	0,0 \$

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Prévisions ^{1,2}				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de bénéficiaires	-	-	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les dépenses sont prévues pour tenir compte des demandes en suspens qui ont été présentées avant le 1^{er} avril 2019 par les clients et des nouveaux calculs ou rajustements effectués pour les clients qui étaient inscrits au programme avant le 1^{er} avril 2019.

Programme d'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes (ASRFC)

L'allocation de soutien du revenu des Forces armées canadiennes vise à garantir que les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui y sont admissibles jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels tandis qu'ils recherchent un emploi. Une allocation mensuelle temporaire est versée aux vétérans des FAC qui ont achevé avec succès le programme de réadaptation d'ACC et qui ont la capacité de trouver un emploi lucratif, mais qui n'en ont pas encore trouvé un. Les survivants et les orphelins d'un vétéran sont également admissibles sous certaines conditions. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes de même que la prestation de remplacement du revenu s'inscriront au titre du programme de soutien du revenu.

Tableau 6.5 – Bénéficiaires de l'ASRFC et les dépenses liées à l'allocation

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Bénéficiaires	55	64	78	86	95	101
Dépenses (en millions de dollars)	0,9 \$	1,1 \$	1,5 \$	1,5 \$	1,9 \$	1,6 \$

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes Bénéficiaires et dépenses	Prévisions ¹				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Bénéficiaires	115	125	140	150	160
Dépenses (en millions de dollars)	2,3 \$	2,7 \$	3,0 \$	3,3 \$	3,5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Programme d'allocations aux anciens combattants (AAC)

Le programme d'allocations aux anciens combattants (AAC) représente une forme d'aide financière offerte aux vétérans, aux vétérans de la marine marchande et aux civils admissibles et à leurs survivants, à leurs personnes à charge et à leurs orphelins. En reconnaissance des services rendus en temps de guerre, les personnes admissibles reçoivent régulièrement une allocation mensuelle afin de pouvoir subvenir à leurs besoins de base. L'admissibilité à l'allocation aux anciens combattants est déterminée en tenant compte du service en temps de guerre d'un vétéran ou d'un civil admissible, de l'âge ou de l'état de santé, du revenu familial et du lieu de résidence. En outre, un conjoint ou conjoint de fait survivant ou un orphelin peut bénéficier de l'AAC.

Tableau 6.6 – Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants

Bénéficiaires du programme d'AAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Vétérans	404	355	323	274	198	161
Survivants	2 041	1 796	1 572	1 376	1 193	1 068
Total : Bénéficiaires du programme d'AAC	2 445	2 151	1 895	1 650	1 391	1 229

Bénéficiaires du programme d'AAC	Prévisions ¹				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Vétérans	160	130	110	90	70
Survivants	1 060	940	840	740	660
Total : Bénéficiaires du programme d'AAC	1 220	1 080	950	830	730

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 6.7 – Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Vétérans	1,0 \$	1,0 \$	1,1 \$	1,2 \$	0,7 \$	s.o. ²
Survivants	6,0 \$	5,5 \$	5,0 \$	4,6 \$	3,9 \$	s.o. ²
Paiements en vertu de la Loi d'exécution du budget	0,5 \$	-	-	0,0 \$	0,0 \$	s.o. ²
Dépenses liées aux AAC¹	7,5 \$	6,5 \$	6,1 \$	5,7 \$	4,6 \$	2,9 \$

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Prévisions ³				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Vétérans	0,6 \$	0,5 \$	0,4 \$	0,3 \$	0,3 \$
Survivants	3,5 \$	3,2 \$	2,9 \$	2,6 \$	2,4 \$
Dépenses liées aux AAC¹	4,1 \$	3,7 \$	3,3 \$	3,0 \$	2,7 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² La ventilation des dépenses est fournie à la fin de l'exercice financier

³ Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2020 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 7 : Services de transition de carrière (STC)

Le programme de services de transition de carrière appuie la transition à la vie après le service militaire des membres et des vétérans admissibles des Forces canadiennes et de leurs survivants, en offrant des services grâce auxquels ces personnes peuvent acquérir les connaissances, les compétences et les plans nécessaires pour trouver un emploi civil convenable. Anciens Combattants Canada remboursera les vétérans et les survivants admissibles jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à vie, taxes incluses, pour ces services. Ce programme a été aboli et remplacé par le nouveau programme de services de réorientation professionnelle qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018 (voir Nouveaux programmes à ACC, page 8).

Tableau 7.1 Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses¹

Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Bénéficiaires (vétérans)	409	644	741	0	0	0
Dépenses (en milliers de dollars)	24 \$	19 \$	37 \$	4 \$	0 \$	0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1er avril 2018. Les bénéficiaires qui ont reçu des STC (subventions) avaient jusqu'au 31 mars 2019 pour soumettre leurs reçus aux fins de remboursement. Les dépenses sont maintenant incluses sous Services de soutien aux vétérans.

Chapitre 8 : Santé mentale

Anciens Combattants Canada (ACC) offre une vaste gamme de services de santé mentale et un soutien aux vétérans et à leur famille. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu du nombre croissant de vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité en raison d'un trouble de santé mentale.

Tableau 8.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité en raison d'une invalidité psychiatrique

Vétérans	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Service de guerre	1 114	925	751	627	505	416
Forces armées canadiennes (FAC)	16 850	18 826	21 872	24 676	27 470	30 006
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	3 937	4 469	5 107	5 848	6 790	7 565
Code de service manquant	1	1	4	0	0	0
Total : Vétérans (qui reçoivent des prestations d'invalidité) souffrant d'un problème psychiatrique diagnostiqué (y compris l'état de stress post-traumatique [ESPT])	21 902	24 221	27 734	31 151	34 765	37 987
Service de guerre	743	622	509	436	366	306
FAC	12 075	13 342	15 232	16 893	18 623	20 337
GRC	3 233	3 658	4 187	4 780	5 549	6 210
Code de service manquant	1	1	2	0	0	0
Total : Vétérans (qui reçoivent des prestations d'invalidité) diagnostiqué avec ESPT	16 052	17 623	19 930	22 109	24 538	26 853

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 8.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le sexe en date de déc. 2020

Âge	Hommes ¹	Femmes	Total	% selon l'âge
Moins de 30 ans	478	180	658	2 %
De 30 à 39 ans	5 267	986	6 253	16 %
De 40 à 49 ans	7 494	1 876	9 370	25 %
De 50 à 59 ans	10 710	2 236	12 946	34 %
De 60 à 69 ans	5 256	790	6 046	16 %
70 ans ou plus	2 632	82	2 714	7 %
Total	31 837	6 150	37 987	100 %
% selon le sexe	84 %	16 %	100 %	

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Inclut ceux dont on ignore s'ils sont des hommes ou des femmes.

Tableau 8.3 Santé mentale - faits en bref en date de déc. 2020

FAITS EN BREF
28 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'ACC ont une prestation d'invalidité pour un problème psychiatrique diagnostiqué qui est lié au service.
71 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale souffrent d'un ESPT.
55 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale sont mariés ou ont un conjoint de fait.
26 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale sont aussi admissibles au programme de réadaptation.
43 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale reçoivent des avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Chapitre 9 : Vétérans d'Afghanistan

Le drapeau canadien a été mis en berne pour la dernière fois en Afghanistan le 12 mars 2014. Cette mission a vu le déploiement de plus de 40 000 membres des Forces armées canadiennes (FAC), soit le plus important déploiement depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les tableaux suivants fournissent des détails démographiques concernant les vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages et des services d'Anciens Combattants Canada (ACC).

Tableau 9.1 Membres déployés en l'Afghanistan (uniques)

Type de service	En date de mars 2014
Membres - Force régulière	34 640
Membres - Première réserve	5 386
Total	40 026

Source : Forces armées canadiennes – État-major interarmées stratégique, Données par rapport aux déploiements 2001-2013, 31 mars 2014.

Tableau 9.2 Vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages d'ACC

	Chiffres réels en date du 31 mars 2020					% de la population de vétérans des FAC	Cumul déc. 2020
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020		
Service en Afghanistan déterminé ¹	13 583	14 978	16 432	17 802	19 368	3 %	20 625
Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan ² (inclus dans le total ci-dessus)	8 339	9 357	10 551	11 645	12 659	2 %	13 474

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Service déterminé indique qu'ACC est au courant du service en Afghanistan du vétéran des FAC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); toutefois, ses prestations reçues peuvent être liées ou non à son service.

² Prestations d'invalidité liées à leur service au sein des FAC ou de la GRC en Afghanistan indique que le vétéran a reçu au moins une prestation d'invalidité qui peut être liée directement à son service en Afghanistan.

Tableau 9.3 Vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) par âge - déc. 2020

Âge	Service en Afghanistan déterminé ¹	% selon l'âge	Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan ²	% selon l'âge
Moins de 30 ans	155	1 %	113	1 %
De 30 à 39 ans	5 467	27 %	4 139	31 %
De 40 à 49 ans	6 826	33 %	4 577	34 %
50 ans ou plus	8 177	40 %	4 645	34 %
Total	20 625	100 %	13 474	100 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Service déterminé indique qu'ACC est au courant du service en Afghanistan du vétéran des FAC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); toutefois, ses prestations reçues peuvent être liées ou non à son service.

² Prestations d'invalidité liées à leur service au sein des FAC ou de la GRC en Afghanistan indique que le vétéran a reçu au moins une prestation d'invalidité qui peut être liée directement à son service en Afghanistan.

Tableau 9.4 Vétérans d’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité¹ par catégorie d’invalidité - déc. 2020

Catégorie d’invalidité	Pension et indemnité d’invalidité	Pourcentage
78 % et plus	3 527	26 %
De 53 % à 77 %	3 252	24 %
De 28 % à 52 %	3 535	26 %
De 5 % à 27 %	2 947	22 %
De 1 % à 4 %	206	2 %
Admissibilité seulement	8	0 %
Total	13 475	100 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prestations d’invalidité pour leur service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être liées directement à leur service en Afghanistan.

Tableau 9.5 Vétérans d’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité¹ – Troubles de santé mentale

Vétérans d’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité	Mars 2017	Mars 2018	Mars 2019	Mars 2020	Cumul déc. 2020
Pour un trouble de santé mentale	5 800	6 732	7 578	8 334	9 035
Pour l’état de stress post-traumatique (ESPT)	4 833	5 598	6 219	6 837	7 380

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les prestations d’invalidité pour les troubles de santé mentale pour leur service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être liées directement à leur service en Afghanistan.

Tableau 9.6 Vétérans d’Afghanistan - faits en bref - déc. 2020

FAITS EN BREF
73 % des membres déployés ont effectué une période de service en Afghanistan, 21 % en ont effectué deux et 6 %, trois ou plus.
90 % des membres déployés en Afghanistan étaient des hommes et 10 %, des femmes.
19 % des vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui reçoivent des avantages d’ACC comptent un service en Afghanistan.
12 % des vétérans des FAC qui reçoivent des avantages d’ACC reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan.
67 % des vétérans des FAC qui reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale.
55 % des vétérans des FAC qui reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour l’état de stress post-traumatique (ESPT).
23 % des membres déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale lié à leur service en Afghanistan.
18 % des membres déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour l’état de stress post-traumatique (ESPT) lié à leur service en Afghanistan.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Chapitre 10 : Prestation de service

Tableau 10.1 Vétérans en gestion de cas - décembre 2020

Le tableau 10.1 présente le volume de vétérans qui bénéficiaient des services de gestion de cas individualisée et le nombre de gestionnaires de cas offrant ces services.

Région ¹	Gestionnaires de cas 'touchés' ²	Vétérans en gestion de cas ^{4,5}	Nombre moyen de vétérans par gestionnaire de cas
Terre-Neuve-et-Labrador, Nouveau-Brunswick de l'Île-Prince-Édouard et de la Gaspésie	62,0	2 165	34,9
Nouvelle-Écosse ³	61,0	2 157	35,4
Québec	86,0	2 613	30,4
Région de la capitale nationale	62,0	2 060	33,2
Centre de l'Ontario	47,0	1 510	32,1
Sud-Ouest de l'Ontario	45,0	1 374	30,5
Prairies	65,0	2 389	36,8
La Colombie-Britannique et le Nord	48,0	1 465	30,5
Total national	476,0	15 733	33,1

Source : Secteur de la prestation des services

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ La structure organisationnelle des bureaux en région a été modifiée le 1^{er} avril 2019. Le tableau reflète la structure organisationnelle actuelle des bureaux en région.

² On entend par « gestionnaires de cas désignés » les gestionnaires de cas à qui on a assigné des plans d'intervention ouverts dans le Réseau de prestation des services

³ Le secteur de la Nouvelle-Écosse inclut les vétérans qui font l'objet d'une gestion de cas et qui ont servi en pays étrangers.

⁴ Les données manquantes/inconnues ne sont pas incluses (pour un client, le secteur/bureau de secteur est manquant/inconnu).

⁵ Dans ce tableau, les chiffres concernant les clients faisant l'objet d'une gestion de cas représentent tous les clients faisant l'objet d'une gestion de cas. Les chiffres dans le tableau 1.5 représentent les vétérans uniquement.

Tableau 10.2 Résultats de téléphonie - Réseau national des centres d'appels (RNCA) et Medavie

Ce tableau présente les volumes d'appels annuels reçus, traités et abandonnés par l'entremise de la ligne sans frais d'ACC (1-866-522-2022). Le pourcentage du taux de réponse (%) calcule la portion d'appels reçus auxquels on a répondu et le pourcentage du niveau de service (%), et la portion d'appels auxquels on a répondu en moins de deux minutes.

Résultats	2015-2016 ¹	2016-2017 ¹	% de variation 2015-2016 à 2016-2017	2017-2018 ¹	% de variation 2016-2017 à 2017-2018	2018-2019 ¹	% de variation 2017-2018 à 2018-2019	2019-2020 ¹	Cumul déc. 2020
Appels reçus	588 854	592 874	0,7 %	586 107	-1,1 %	594 717	1,5 %	561 930	313 746
Appels auxquels on a répondu	556 673	543 446	-2,4 %	524 258	-3,5 %	492 199	-6,1 %	524 462	300 979
Appels abandonnés	30 749	49 428	60,7 %	61 849	25,1 %	98 081	58,6 %	37 468	12 767
% du taux de réponse	95 %	92 %		89 %		83 %		93%	96%
% du niveau de service ²	77 %	66 %		62 %		36 %		73%	83%
% du niveau de service de Medavie ³		74 %		73 %		75 %		63%	77%

Source : Secteur de la prestation des services

¹ Appels reçus incluent les appels de Médavie transférés au deuxième palier ou les appels interrompus.

² Le niveau de service du RNCA correspond à la portion (%) d'appels auxquels on a répondu selon la norme de service de deux minutes.

³ Le niveau de service de Medavie démontre le pourcentage d'appels répondu dans un délai 45 secondes (norme de service).

Mon dossier ACC

Mon dossier ACC est une application Web authentifiée et sécuritaire qui permet aux vétérans, ainsi qu'aux membres des FAC et de la GRC, d'accéder aux services d'ACC à tout moment et de n'importe quel endroit. Les membres de la famille qui reçoivent des avantages directement d'ACC peuvent également s'inscrire à Mon dossier ACC.

Par le biais de Mon dossier ACC, les vétérans peuvent présenter des demandes en ligne pour les avantages et services d'ACC, télécharger les documents à l'appui de leurs demandes, effectuer le suivi de leurs demandes, recevoir de la correspondance en ligne (formulaires et lettres), consulter un sommaire de leurs avantages d'ACC, ainsi que communiquer directement avec le personnel d'ACC au moyen de la messagerie sécurisée.

Tableau 10.3 Utilisateurs de Mon dossier ACC

Utilisateurs de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date du 31 mars 2020			% de variation 2018-2019 à 2019-2020	Cumul déc. 2020
	2017-2018	2018-2019	2019-2020		
Nombre total d'utilisateurs de Mon dossier ACC	71 644	91 239	110 266	20,9 %	120 838

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 10.4 Usage de Mon dossier ACC (ouvertures de session)

Usage de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date du 31 mars 2020			% de variation 2018-2019 à 2019-2020	Cumul déc. 2020
	2017-2018	2018-2019	2019-2020		
Nombre total d'ouvertures de session	1 811 273	2 331 383	2 572 320	10,3 %	1 661 628

Source : La Direction des services en ligne

Chapitre 11 : Appels – Pensions et prestations d’invalidité

Bureau de services juridiques des pensions (BSJP)

Le Bureau de services juridiques des pensions (BSJP) est une organisation juridique nationale qui fait partie d’ACC, et dont la principale fonction est d’offrir, sans frais, des services de consultation et de représentation aux personnes insatisfaites des décisions rendues par ACC concernant leurs demandes d’admissibilité aux pensions ou prestations d’invalidité ou toute évaluation d’affections ouvrant déjà droit à pension. Créé en 1971, le Bureau offre aux clients d’Anciens Combattants partout au pays des services d’avocats jouissant du même secret professionnel entre l’avocat et son client que les avocats du secteur privé.

Tableau 11.1 Nombre total de cas réglés par le Bureau de services juridiques des pensions

Type de cas	Mars 2016	Mars 2017	Mars 2018	Mars 2019	Mars 2020	Cumul déc. 2020
Révisions ministérielles terminées ¹	2 017	2 168	2 222	3 837	3 444	642
Cas présentés au TACRA ²	3 469	3 255	2 603	2 016	2 981	1 705
Cas déconseillés ³	4 763	5 210	5 212	4 285	4 981	2 119
Nombre total de cas réglés par le BSJP	10 249	10 633	10 037	10 138	11 406	4 466

Source : Le Bureau de services juridiques des pensions.

¹ Révision ministérielle : Si un client peut présenter de nouveaux éléments de preuve après qu’une décision défavorable a été rendue et dont il n’est pas satisfait, il peut être possible de présenter une demande de révision ministérielle par écrit pour faire réévaluer sa demande par ACC.

² Cas présentés au Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA] : Si un client n’est pas satisfait d’une décision prise par le Ministère ou le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA], il a le droit de faire appel de la décision auprès du TACRA. Les avocats-conseils du Bureau offriront des avis juridiques aux clients en vue de l’appel et les représenteront devant le comité d’examen ou d’appel.

³ Cas déconseillés : Si après avoir soigneusement examiné les documents, l’avocat-conseil conclut que la demande n’est pas fondée, il conseille les clients en conséquence. La décision finale revient toutefois au client, et il doit décider de poursuivre les démarches ou non. Les « cas déconseillés » constituent les réclamations dans le cadre desquelles les clients acceptent le conseil de leur avocat-conseil, soit de ne pas procéder à la révision ministérielle ou par le TACRA.

Chapitre 12 : Ressources humaines

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'équivalents temps plein (ETP) utilisés par Anciens Combattants Canada à chaque exercice financier depuis 1994-1995.

Tableau 12.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique]

Exercice	ETP au Ministère ^{1,2}
1994-1995	3 297
1995-1996	3 137
1996-1997	3 056
1997-1998	3 042
1998-1999	3 037
1999-2000	3 154
2000-2001	3 212
2001-2002	3 403
2002-2003	3 394
2003-2004	3 350
2004-2005	3 354
2005-2006	3 544
2006-2007	3 555
2007-2008	3 717
2008-2009	3 904
2009-2010	3 840
2010-2011	3 753
2011-2012	3 623
2012-2013	3 370
2013-2014	3 085
2014-2015	2 907
2015-2016 ³	3 010 (incl. l'Hôpital Sainte-Anne [HSA]) 2 272 (excl. HSA)
2016-2017	2 635
2017-2018	2 730
2018-2019	2 869
2019-2020	3 198

Nota : En date du 25 avril 2019, 167 employés d'Anciens Combattants Canada se sont identifiés eux-mêmes comme membres actifs ou retraités des Forces canadiennes.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Rapports de fin d'exercice (de 2004-2005 à 2015-2016); avant 2004-2005, le nombre d'ETP est indiqué dans les Rapports ministériels sur le rendement (RMR).

² Les données ETP n'incluent pas les employés du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA).

³ Le 31 mars 2016, l'HSA faisait encore partie d'Anciens Combattants Canada. Le 1^{er} avril 2016, la responsabilité a été transférée à la province du Québec. Dans le tableau 12.1, les données pour les années précédentes incluent l'HSA.